



**Administration contractante:
Commission européenne**

**« Renforcement de l'Application de la Loi
sur la Faune et la Flore en Afrique centrale »
(RALFF)**

Annexe I : Description de l'action

Décision: ENV/2017/040-132 Law enforcement and fight against forest and wildlife crime

Contrat : ENV/2018/398538 - Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique centrale (RALFF)

Date : Mars 2018

Révision : Septembre 2018

Table des matières

1. Pertinence du projet	3
1.1. Positionnement vis-à-vis de l'action de l'Union Européenne.....	3
1.2. Approche et architecture générales.....	4
1.3. Parties-prenantes du projet	6
2. Description du projet.....	11
2.1. Objectifs, résultats et activités	11
2.2. Modalités de mise-en-oeuvre.....	18
2.3. Plan d'action indicatif	22
2.4. Durabilité	23
2.5. Suivi et Evaluation.....	24
2.6. Cadre logique.....	25
2.7. Budget estimatif.....	25
3. Le demandeur chef de file et le(s) codemandeur(s)	27
3.1. Présentation et expérience	27
3.2. Expérience acquise dans des actions similaires au cours des 3 dernières années.....	30
3.3. Déclaration du demandeur chef de file	45
3.4. Mandats (pour les codemandeurs)	47

1. Pertinence du projet

1.1. Positionnement vis-à-vis de l'action de l'Union Européenne

L'ampleur du trafic de faune sauvage et de l'exploitation forestière illégale est considérable en Afrique centrale, qui présente des ressources naturelles exceptionnelles (cf. essences rares, espèces fauniques emblématiques, etc.). Le braconnage et le maintien illégal en captivité d'espèces animales, le trafic d'ivoire, le commerce illégal de viande de brousse et d'autres produits d'espèces protégées, la surexploitation et la mauvaise exploitation des mines, du bois, des ressources marines et halieutiques, etc., font peser de graves menaces sur les espèces (flore et faune) et les écosystèmes, mais aussi sur le développement des nations et la sécurité des Etats. A titre d'illustration, au Gabon, dont le territoire national est couvert à plus de 80% par des forêts, on estime qu'en dix ans, la population d'éléphants de forêts a diminué de près de 60% (et jusqu'à 80% pour certaines zones comme le parc National de Minkebe). Le Président Ali Bongo Ondimba a déclaré en septembre 2017 que la valeur financière annuelle de la criminalité liée aux trafics de faune et de bois au Gabon correspondait respectivement à 15 millions et 500 millions de dollars américains¹.

Les causes à l'origine de ces trafics sont liées aux valeurs financières concernées face à la faiblesse du développement économique des zones rurales et au manque d'opportunités locales de revenus, mais aussi aux multiples conflits fonciers et d'usages du territoire ou même conflits hommes-faune ; ou encore à la méconnaissance de la valeur du patrimoine naturel et au désintérêt envers la durabilité des écosystèmes, à l'ignorance généralisée des lois et activités illicites ; sans oublier à la faiblesse des contrôles opérés et des sanctions appliquées, ainsi qu'à la corruption rampante et l'impunité ressentie.

Le consortium mené par Conservation Justice entend précisément intervenir sur la plupart de ces causes à travers le projet « Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique centrale » (RALFF). Il propose de développer, pour une durée de 4 ans, une intervention à dimension régionale, au sein de 4 pays fortement impactés par les trafics : le Gabon, le Cameroun, le Congo et la République Centrafricaine (RCA). Ces pays partagent de nombreux points communs et constituent une entité cohérente touchée par les mêmes phénomènes et menaces en termes de trafic de faune et d'exploitation forestière illégale. Les 4 pays font partie des pays-membres de la Commission en charge des Forêts d'Afrique Centrale (**COMIFAC**), contribuent au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (**PFBC**) et s'inscrivent dans une dynamique de renforcement de la gouvernance forestière (**APV-FLEGT**). Si ces pays démontrent une certaine volonté politique affichée au plus haut niveau pour encadrer et juguler le phénomène, ils sont néanmoins affectés par la faiblesse des compétences et des moyens effectivement mobilisés, ainsi qu'à un niveau de corruption important comme l'indique le classement selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International. (https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2017).

Conçu pour contribuer à la lutte contre la criminalité faunique et forestière dans la sous-région, le projet RALFF s'inscrit délibérément au sein du cadre politique dont s'est dotée la communauté internationale, dont notamment l'Union européenne, l'Union Africaine et les Etats d'Afrique centrale. Il sera porté et animé par des organisations de la société civile (nationales et internationales), chargées de mettre en œuvre des solutions éprouvées, directement sur le terrain et au plus près de l'amont des filières du commerce illégal de faune et de bois. Il a pour objet d'améliorer les capacités de la société civile à intervenir directement en matière d'application de la loi, y compris par le biais d'une mobilisation et d'un accompagnement des populations et des autorités locales/nationales. En cela, le projet s'inscrit en droite ligne avec la composante 2 du document d'action de l'UE « Law enforcement and combating wildlife and forest crime » (CRIS n°

¹ <http://www.internationalconservation.org/publications/200917.ali.bongo.ondimba.pdf>

ENV/2017/40132), intitulée « **Contribution of civil society to the fight against wildlife and forest crime** ».

La valeur-ajoutée du projet RALFF tient au savoir-faire et à l'expérience cumulée de ses porteurs, notamment au fait qu'il recourt explicitement à des modes d'intervention qui ont déjà fait leurs preuves dans des pays de la sous-région Afrique centrale, depuis 2003 dans le domaine du trafic de faune sauvage, et depuis 2013 dans le domaine de l'exploitation illégale des forêts. Ainsi, le projet doit permettre non seulement de repérer et sanctionner les criminels (gros trafiquants), mais plus généralement de compliquer la tâche et surtout de dissuader ces activités criminelles et la corruption. Complètement adapté aux particularités de la sous-région, et fortement concentré sur les actions de terrain (aux niveaux déconcentrés, à l'intérieur des pays), le projet s'attaque concrètement aux origines des trafics (cf. dimension 'prévention' et exigibilité des droits, via des actions de sensibilisation, information et formation, accompagnement de projets communautaires locaux) et contribue à en limiter l'extension (cf. dimension 'sanction' et effectivité du droit via des activités de renseignement et enquêtes, appui et suivi juridique des procédures judiciaires), tout en détournant et intimidant de potentiels futurs trafiquants et complices (cf. dimension médiatisation des arrestations et condamnations, incitant indirectement aux changements d'attitudes et de comportement de la part de l'opinion publique citoyenne, plus généralement).

Au-delà d'une poursuite et d'un renforcement d'initiatives existantes, l'originalité du projet RALFF réside dans la combinaison des leviers/modalités d'entrée sur les problèmes (faune/flore, prévention/application/dissuasion, communautés de base/organisations intermédiaires/fonctionnaires des pouvoirs publics), ainsi que dans le changement d'échelle considéré avec 4 pays simultanément concernés (Gabon, Cameroun, Congo et RCA). Son innovation majeure est de tester la réplique du modèle gabonais de lutte contre les trafiquants de bois dans 3 autres pays, par le biais d'organisations de la société civile (OSC) actives dans l'observation indépendante des forêts. En outre, tenant compte des caractéristiques du contexte propre à l'Afrique centrale, le projet fait la part belle au renforcement pragmatique de l'ensemble des parties prenantes, et veille à encourager durablement leurs interrelations et leur coordination. Par la mise à disposition de moyens et compétences supplémentaires et une présence opérationnelle sur le terrain (qui autorisent un accompagnement en temps réel, une habitude de travail en collaboration et des actions conjointes en matière d'application de la loi), le projet accorde une attention particulière à ces dimensions, cruciales d'un point de vue d'efficacité et de pérennité.

1.2. Approche et architecture générales

Face aux priorités des problèmes identifiés et besoins ressentis dans la sous-région, le projet RALFF est élaboré à partir des bons résultats obtenus dans le cadre du Réseau EAGLE et du projet ALEFI, qu'il vient renforcer, prolonger et démultiplier.

1.2.1. Lutte contre le braconnage et le commerce illégal de faune sauvage : le modèle EAGLE.

Le réseau EAGLE (« Eco Activists for Governance and Law Enforcement »), initié par l'ONG LAGA (The Last Great Ape organization) à partir du Cameroun, appuie et supervise depuis 2003 un modèle d'appui à l'application de la loi à travers tout le processus judiciaire et au-delà. Les projets permettent de réaliser des enquêtes pour identifier les trafiquants et produire des preuves flagrantes ; mener des opérations facilitant les arrestations ; apporter un appui juridique tant pour engager les poursuites judiciaires que pour suivre l'exécution des décisions de justice, assurer la publicité des cas d'application effective de la loi auprès de l'opinion publique et médiatiser les risques encourus en matière de sanctions.

Les résultats de ce modèle, actuellement développé sous système de franchise sociale dans neuf pays africains², sont reconnus et encouragés par l'ensemble des partenaires techniques et financiers comme des autorités³. A ce jour, il a déjà permis l'arrestation de plus de 1500 trafiquants de faune.

Les actuels projets membres d'EAGLE en Afrique centrale sont : « Last Great Ape »/LAGA (actif depuis 2003 au Cameroun grâce à l'ONG du même nom), « Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage »/PALF (administrativement porté par The Aspinall Foundation/TAF et Wildlife Conservation Society/WCS depuis 2008 au Congo), et « Appui à l'Application de la Loi sur la Faune »/AALF (mené par l'ONG Conservation Justice depuis 2010 au Gabon). A eux trois, ces projets permettent l'arrestation de plus de 150 trafiquants de faune par an, la plupart étant condamnés à des peines de prison ferme.

1.2.2. Lutte contre l'exploitation illicite des forêts et le commerce illégal du bois : le modèle ALEFI.

Conservation Justice (CJ) est une ONG environnementale de droit belge qui intervient au Gabon depuis 2010. Son accord de partenariat avec le Ministère gabonais en charge de la Faune et des Forêts lui a permis de lancer deux projets-phares en matière d'appui à l'application de la Loi : « Appui à l'Application de la Loi sur la Faune » (AALF déjà évoqué ci-dessus) et « Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale » (ALEFI). Le projet ALEFI est mené depuis 2013 en vue d'assister le gouvernement du Gabon en produisant des moyens de dissuasion vis-à-vis de l'exploitation illégale des forêts. Il est bâti autour d'une démarche proche de celle utilisée par les membres du réseau EAGLE (cf. dénonciations aux autorités et dans les médias, actions répressives régaliennes appuyées voire organisées par CJ), mais il y a été ajoutée une forte composante sociale, dite « communautaire », dédiée spécifiquement aux populations locales. Brainforest et Muyissi Environnement, des OSC gabonaises investies dans la protection de l'environnement et parties-prenantes des initiatives d'observation Indépendante des forêts (OIF), collaborent avec Conservation Justice sur cet aspect du projet (sensibilisation, information, mobilisation, accompagnement aux projets locaux, etc.). ALEFI a déjà permis d'arrêter 137 trafiquants de bois et de réduire fortement l'exploitation forestière illégale hors-permis dans le Nord et le Nord-Est du Gabon.

Le Center for International Development and Training (CIDT) est une entreprise sociale britannique adossée à l'université de Wolverhampton, spécialisée dans le renforcement de capacités. Le CIDT pilote le projet « Voix des Citoyens pour le Changement : Observation Forestière dans le Bassin du Congo »⁴. Dans le cadre de ce projet, le CIDT appuie des organisations de la société civiles (OSC) du Cameroun, du Congo et de la RCA dans l'observation indépendante des forêts (OIF). Celles-ci sont pressenties pour recevoir un accompagnement particulier afin de dupliquer le modèle ALEFI dans leurs pays respectifs.

1.2.3. Des fondements en rapport avec des savoir-faire mobilisables et basés sur les leçons apprises

Par leurs succès, les projets sous franchise du réseau EAGLE (volet faune) ainsi que le projet ALEFI au Gabon (volet forêt) démontrent le réalisme du projet RALFF. Ils se situent au niveau de l'aide à l'application de la loi et suivent globalement une même approche, fondée sur l'effet dissuasif induit par l'effectivité du droit (cf. arrestations et condamnations, et leur médiatisation). On peut la résumer ainsi : i) mener des enquêtes sur les trafics, ii) faciliter les arrestations de trafiquants, iii)

² LAGA au Cameroun, PALF au Congo, AALF au Gabon, GALF en Guinée, SALF au Sénégal, TALFF au Togo, AALF-B au Bénin, EAGLE-Uganda et EAGLE Côte d'Ivoire (<http://www.eagle-enforcement.org/members/>).

³ Voir par exemple les extraits de documents de/pour l'Union Européenne, cités au chapitre 3.1.

⁴ Projet « *Citizen voices for change* » financé par l'Union européenne et coordonné par le CIDT.

renforcer le suivi juridique afin d'obtenir des condamnations fermes, et iv) les faire connaître largement.

Selon la méthodologie développée efficacement par Conservation Justice au Gabon, une dimension sociale est ajoutée : des efforts supplémentaires de sensibilisation et conscientisation (éducation environnementale sur l'importance de protéger la faune et la flore, information sur les lois en vigueur et les sanctions et pénalités en cas d'infraction, etc.) viennent compléter l'intervention. De plus, un accompagnement à la bonne gestion et à la valorisation du patrimoine naturel par les populations riveraines des concessions forestières et aires protégées sera proposé par les OSC impliquées dans le projet RALFF. Ces composantes viennent clairement faciliter l'acceptation et l'appropriation des ressorts du projet par les communautés villageoises (en particulier en ce qui concerne la défense de leurs intérêts économiques dans le cadre du volet forestier).

Il est également nécessaire de se positionner sur la dimension législative en contribuant à améliorer les textes de loi lorsque possible. Il est surtout inévitable et essentiel d'agir sur la dimension de volonté politique : i) en partageant les données recueillies qui peuvent éclairer le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des engagements internationaux et cadres de régulation instaurés ; et ii) grâce à des formations et séminaires organisées par le projet, tenant compte de l'expérience concrète et des acquis de ses acteurs internationaux (Conservation Justice, Réseau EAGLE et CIDT) pour en faire de vrais temps forts, propres à renforcer les compétences et l'implication des OSC/OIF, autorités judiciaires, politiques, administratives et des forces de l'ordre, ainsi qu'à faciliter leurs relations.

De fait, l'émergence et la consolidation d'une « communauté » de pensée dans la sous-région, prompte à collaborer, sera délibérément recherchée, avec : le partage d'expériences et de leçons apprises pour se soutenir réciproquement, l'encouragement à une harmonisation des modalités de recueil d'informations et d'interventions, l'appui à la structuration d'un fonctionnement en réseau transnational des OSC, l'incitation/l'entretien d'échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre le trafic de faune et/ou l'exploitation illégale des forêts.

1.3. Parties-prenantes du projet

1.3.1. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires au premier titre du projet RALFF sont les ONG/OSC/OIF, qui verront leurs capacités techniques et moyens d'action renforcés en étant directement impliqués dans les activités :

- . via les projets AALF, LAGA et PALF, sous l'égide d'EAGLE, pour le volet faune,
- . en lien avec le projet ALEFI (coordonné par Conservation Justice) et le projet 'Voix des Citoyens pour le Changement' (coordonné par le CIDT), pour le volet forêt.

Le projet RALFF permet à ces différentes entités de la société civile organisée d'être soutenues sous diverses formes : informées, formées, sollicitées, mobilisées, financées, viabilisées, etc. Grâce à leur responsabilisation et participation concrète aux activités, leurs compétences seront améliorées selon les cas pour : identifier les activités illégales, mener des enquêtes sur les auteurs de crimes, opérer des dénonciations voire déposer des plaintes officielles, suivre activement le traitement des procédures judiciaires, accompagner les communautés locales, partager les informations, médiatiser les cas, agir comme interface, capitaliser l'effet-réseau, etc.

LAGA, PALF et CIDT sont codemandeurs aux côtés de Conservation Justice (CJ), chef de file du projet RALFF⁵. Si le rapprochement avec le CIDT est récent, les autres codemandeurs et CJ ont déjà l'habitude de collaborer.

⁵ CJ est la seule organisation du consortium explicitement positionnée à la fois sur la lutte

Le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) au Congo, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Field Legality Advisory Group (FLAG) et Forêts et Développement Rural (FODER) au Cameroun, Brainforest au Gabon ou encore le Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) en Centrafrique, participent à l'observation indépendante des forêts (OIF). Ces structures nationales travaillent déjà ensemble dans le cadre du projet « Voix des Citoyens pour le Changement », et y bénéficient d'un appui du CIDT. Cependant, ces OSC manquent de compétences et d'expérience pour inciter à faire appliquer la loi (et ainsi dépasser le stade de la simple veille/alerte). L'intention, derrière la collaboration initiée avec le CIDT, est par conséquent d'aider les OIF à s'inscrire résolument dans le niveau des procédures judiciaires une fois les crimes constatés. Noter que les OIF mentionnés sont seulement pressentis à ce stade : en fait, la réussite de leur appropriation du modèle ALEFI représente un gros enjeu pour le projet RALFF.

Au Gabon, certaines activités se feront en contractant des partenaires locaux. Il s'agit principalement des activités communautaires, destinées à favoriser une gestion participative et durable. Les seules structures ayant la compétence requise au Gabon sont Brainforest et Muyissi Environnement qui constituent déjà les observateurs indépendants des forêts au Gabon et participent au projet ALEFI.

Le Réseau EAGLE n'est pas représenté en République Centrafricaine. Il disposait pourtant dès 2009 d'un projet sous franchise, administré par WWF, intitulé Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune (RALF). Mais son manque de résultats probants a mené à sa clôture au bout de 2-3 ans. Le contexte institutionnel et politique étant très fragile actuellement, il est pour l'instant difficile d'y relancer une nouvelle initiative. Conservation Justice dispose d'un accord avec le WWF pour le développement de l'Unité Criminalité Faunique des Aires Protégées de Dzanga-Sangha. Cet accord prend effet à partir du 1 octobre 2018 et pourrait constituer un départ pour un projet plus large.

Pour résumer, voici répertoriées ci-dessous les entités engagées au sein de RALFF :

	Volet Faune (organismes et projets)	Volet Forêt (organismes et projets)
Gabon	CJ (AALF)	CJ/Brainforest Muyissi Environnement (ALEFI)
Cameroun	LAGA (LAGA)	CED/FLAG/FODER + CIDT (VCC)
Congo	TAF/WCS (PALF)	CAGDF + CIDT (VCC)
RCA	Conservation Justice (collaboration avec WWF au sein des Aires Protégées de Dzanga-Sangha)	CIEDD + CIDT (VCC)
	Projets membres du réseau EAGLE : AALF, LAGA, PALF	ALEFI + OIF membres du Projet « Voix des Citoyens pour le Changement » (VCC) mené par CIDT : CED, FLAG, DOFER, CAGDF, CIEDD

contre les crimes en matière de faune sauvage ET de produits forestiers ; et ayant développé avec succès le modèle ALEFI en matière d'application de la loi sur les forêts. Cette position charnière a déterminé son rôle de porteur principal, et justifie qu'une majorité de moyens soient alloués à l'intervention à partir du Gabon.

1.3.2. Groupes-cibles principaux⁶ et bénéficiaires finaux

. Les représentants de l'Etat/administrations (autorités, fonctionnaires et salariés des secteurs public et parapublic).

Il est du ressort de l'Etat d'édicter des lois favorables et de veiller à ce qu'elles soient respectées, en bref d'œuvrer à appliquer la loi pour lutter contre les trafics. Mais l'appât du gain immédiat, l'influence de personnalités puissantes, le degré de corruption, les faibles niveaux de contrôles, sont autant d'entraves à un droit effectif. Les services (centraux, déconcentrés et décentralisés) de l'Etat sont donc les bénéficiaires finaux de l'action du projet. L'atteinte de bons résultats est hautement facilitée en cas de soutien des hautes autorités ministérielles et de collaboration effective avec les administrations. On pense ici aux agents des ministères et des agences paraétatiques en charge des eaux et forêts et de la protection de l'environnement, aux personnels des forces de l'ordre relevant des ministères de l'intérieur et de la défense, et enfin des personnels de la justice. Malgré les risques de laisser-faire et de complicités, des rapprochements avec les représentants de l'Etat sont donc activement recherchés, conformément aux techniques adoptées jusqu'ici pour travailler en bonne intelligence et améliorer le traitement des infractions et la stricte définition des sanctions (ex : formations pragmatiques dispensées à des niveaux décentralisés, opérations conjointes organisées, appui juridique en temps réel, etc.).

. Les populations locales et communautés villageoises rurales et forestières, en particulier aux abords des aires protégées et concessions.

Il est attendu de celles-ci qu'elles participent positivement et activement au processus d'application de la loi. Le réseau d'informateurs/observateurs sur lequel repose une partie de la méthodologie, est suscité au sein-même des communautés locales. Celles-ci pourront même se constituer partie civile en justice, avec l'appui du projet. Les communautés seront sensibilisées par les ONG et OSC parties-prenantes du projet RALFF, et informées des lois existantes, selon une approche permettant l'intégration des préoccupations et interrelations entre faune et forêt. En effet, la compréhension de la loi constitue le premier pas vers une appropriation des procédures destinées à préserver la faune et la flore, et à favoriser un développement local durable. Là où ce sera possible et en fonction des dynamiques locales et de leur niveau de structuration, les OSC nationales participant au projet RALFF soutiendront l'émergence de projets de développement socio-économique respectueux du patrimoine naturel et de la biodiversité, offrant une alternative aux activités criminelles de trafics illégaux et encourageant des modes de gestion collectifs/communautaires plus bénéfiques à l'ensemble des villages (associations de base, coopératives, comités, etc.). Les femmes jouant un rôle central dans les activités économiques en milieu rural et notamment en forêt (agriculture, cueillette, pêche), un accent particulier sera mis sur leur participation. Selon les opportunités des environnements légaux nationaux, les OSC conseilleront les communautés pour trouver des règlements à l'amiable ou juridiques aux conflits qui les traversent, recueilleront leurs témoignages et les aideront concrètement à établir et faire respecter des Cahiers des charges contractuelles (CCC) en matière d'exploitation du bois, voire à obtenir des dédommagements en cas d'infractions. A travers l'accompagnement aux « plateformes » locales d'information, de gestion, de représentation, et par l'incitation à la dénonciation des criminels, le projet offre des mécanismes accessibles permettant aux populations de contribuer à faire respecter la loi et leurs droits.

⁶ Bien évidemment, de manière transversale et indirecte, la « cible » principale du projet RALFF demeure les trafiquants majeurs impliqués dans les filières criminelles d'exploitation illégale des produits de la faune et de la forêt, ainsi que leurs complices. Ceux-ci sont constamment et systématiquement visés par les diverses activités menées au cours de l'action.

. Les exploitants forestiers respectueux de la loi et des règles de l'aménagement forestier.

Les exploitants 'en règle', victimes des pratiques d'autres sociétés forestières et de leurs complices, ont tout intérêt à réagir face aux trafics qui mettent à mal leurs activités. Certains dénoncent régulièrement une corruption nuisible, une concurrence déloyale, des exploitations sans permis ou des empiétements sur les permis attribués à d'autres, une exploitation illégale par des tiers au sein de leurs sociétés forestières, des vols de bois (kevazingo) déjà coupés dans des concessions aménagées. Aux côtés des associations locales en milieu rural qui déplorent les conséquences des trafics et exploitations illégales en termes de manque à gagner pour un développement local durable, les exploitants forestiers eux-mêmes constituent une source d'information importante. Les sociétés forestières respectueuses de la loi pourront bénéficier de l'expertise juridique mise à disposition dans le cadre du projet RALFF et des retombées positives de l'intervention.

1.3.3. Attitudes des parties-prenantes

Le projet RALFF consiste en une 'structure' ouverte à la collaboration, qui affiche résolument son souhait de travailler avec l'ensemble des parties-prenantes/partenaires concernés par l'application de la loi sur la faune et la flore en Afrique centrale. La mise en place et l'entretien de relations étroites, respectueuses et contributives, avec les hautes autorités des gouvernements des 4 pays concernés sont indispensables pour être efficaces, ce qui n'empêche pas à la société civile de rester indépendante, active et engagée. En partie parce que les ONG/OSC activistes peuvent être intimidées et leur sécurité menacée, l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la communauté internationale (Ambassades, agence de développement, programmes, etc.) est nécessaire. Outre leur appui financier, c'est surtout leur soutien politique et technique qui est recherché, en tant que véritables partenaires aidant à concrétiser les engagements internationaux.

. Représentants de l'Etat/administrations

Le projet RALFF encourage et met en place des mécanismes pragmatiques pour coopérer concrètement avec les services publics dans chacun des 4 pays concernés et lutter contre la corruption. L'acceptation du projet et son efficacité dépendent d'enjeux qui peuvent se révéler extrêmement forts en termes d'influence des entreprises/particuliers exploitants, de valeurs financières concernées (surtout dans le trafic du bois), de mobilisation de la population (qui réclame justice et ses droits)... Cela étant, au-delà de la volonté politique générale de lutter contre la corruption et de faire appliquer la loi, il est évident que la qualité et la fréquence des collaborations peuvent fortement varier selon les lieux et les individus.

. Populations locales et communautés villageoises

Si leur adhésion est assez malaisée en matière de lutte contre le trafic de faune, elle est bien plus facile en ce qui concerne l'exploitation illicite du bois. En conséquence, l'accent mis sur les communautés au sein du projet, et en retour le niveau d'acceptation de celles-ci, seront sans doute différents selon qu'on utilise le levier/l'entrée 'faune' ou 'forêt'.

D'une manière générale, la faune sauvage est généralement plutôt ressentie comme nuisible (ex : les éléphants) et les conflits homme-faune sont une préoccupation récurrente. Les populations ne se sentent pas vraiment victimes des grands trafiquants (de peaux ou d'ivoire par exemple). Et de

plus, en Afrique centrale, elles ne tirent pratiquement aucun profit de la protection des espèces sauvages au sein des parcs et aires protégées. Ceci explique sans doute d'une certaine manière : i) qu'il y ait si peu d'OSC nationales actives dans la lutte contre le trafic de faune en Afrique centrale (et que le projet privilégie les membres du réseau EAGLE) ; ii) que les projets EAGLE collaborent peu, de fait, avec de telles OSC nationales ; iii) que la composante "communautaire" n'existe pas dans les projets labellisés EAGLE et que les informateurs issus des communautés locales y soient rétribués pour les renseignements qu'ils fournissent sur le trafic de faune (paiement en cas d'arrestation).

La conduite du projet ALEFI au Gabon a montré que les populations locales sont en revanche à la recherche de la défense de leurs intérêts dans le cadre de l'exploitation forestière. Elles souhaitent notamment une meilleure implication dans les processus décisionnels, et un partage plus équitable (et durable) des retombées financières. Et de fait, on notera qu'un certain nombre d'OSC/ONG nationales s'intéressent de près aux questions relatives à la gouvernance forestière (OIF, etc.). Le projet RALFF s'attachera à développer une collaboration active avec elles. Bien des communautés sont victimes de l'exploitation forestière illégale, ou du fait que les sociétés forestières ne respectent pas leurs obligations légales. L'exploitation forestière illégale s'opère parfois par, ou avec la complicité, des 'élites' villageoises (à la recherche de gains faciles dans un contexte de sous-information et de désorganisation), ce qui peut créer ou attiser de fortes tensions au sein des communautés. L'exploitation forestière n'est alors pas bénéfique au développement des communautés et en devient même néfaste : le projet prend en compte ces questions socio-économiques et légales complexes, et peut être vu comme un "allié" pour lutter aux côtés des populations.

. Exploitants forestiers

Les sociétés forestières respectueuses de la loi ont eu une attitude positive envers le projet ALEFI au Gabon. Et il est probable qu'il en sera de même dans le cadre du projet RALFF, qui leur permet de dénoncer des exploitations illégales (vues comme concurrence déloyale ou ayant lieu dans leur propre Concession Forestière sous Aménagement Durable par un autre opérateur). Pourvoyeurs de données utiles, les exploitants forestiers recherchent des alliés ; ils apprécieront sans nul doute d'être renforcés techniquement et politiquement pour juguler les mauvaises pratiques de leur secteur, et éventuellement tenter des poursuites pour obtenir réparation de la part d'exploitants peu scrupuleux.

2. Description du projet

La logique d'intervention du projet "Renforcement de l'Application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique centrale (RALFF) répond clairement à celle du cadre logique présenté dans le document d'action CRIS n° 40132 de l'Union Européenne, « *Law enforcement and combating wildlife and forest crime* ».

2.1. Objectifs, résultats et activités

L'*objectif général* du projet RALFF est de **contribuer à accroître le rôle de la société civile dans la lutte contre la criminalité en matière de faune et de flore sauvages.**

A travers son fonctionnement et ses activités, le projet RALFF reconnaît, soutient et renforce ses fonctions d'alerte (vis-à-vis des infractions et des abus), de vigile (vis-à-vis des pratiques de corruption/d'influence ou encore du niveau d'engagement et de résultats), d'interpellation (vis-à-vis de la volonté politique, de la qualité du cadre légal et réglementaire, des moyens rendus disponibles), de réseautage/communication (vis-à-vis de la gestion raisonnée et durable des ressources naturelles/gardiennage du patrimoine et du bien public 'à la base'), comme des rôles complémentaires à ceux de la puissance publique, nécessaires et utiles dans le cadre d'une approche concertée. Ces fonctions sont encouragées et valorisées, de telle sorte que, sans ignorer ses besoins propres et fragilités intrinsèques, la société civile soit considérée comme un partenaire à part entière, possédant une réelle valeur-ajoutée en termes de présence sur le terrain, au plus proche des sources des filières illégales. En cela, RALFF s'inscrit clairement au sein de la composante 2 « *Contribution of civil society to the fight against wildlife and forest crime* », telle que présentée dans le document d'action de l'UE.

L'*objectif spécifique* du projet est d'**améliorer le niveau d'application de la loi sur la faune et la flore en Afrique centrale (Gabon, Cameroun, Congo, RCA).**

L'intention du projet, la philosophie d'action qui l'anime pour atteindre les résultats, est de travailler à développer l'expertise et les compétences de la 'société' (en général, qu'elle soit organisée en OSC ou non, incluant les populations locales et les entreprises) pour exiger le respect de l'Etat de droit et renforcer l'application des lois. Cela inclut le fait de soutenir et renforcer les OSC/ONG aptes à former et accompagner les agents de l'Etat. Le projet RALFF vient donc compléter et prolonger les initiatives développées dans le cadre de la composante 1 de l'action de l'Union Européenne, plutôt consacrée aux dimensions politiques/stratégiques de la gouvernance des services publics aux niveaux nationaux et internationaux à des fins d'application de la loi pour lutter contre les trafics. En fait, le projet permet de relier les échelles micro et macro, à partir des constats faits à la base en milieux rural et forestier, jusqu'aux niveaux des autorités départementales, provinciales et nationales, sans oublier les échanges transfrontaliers. Inversement, le projet œuvre à vulgariser et décliner pratiquement, aux niveaux locaux et intermédiaires, le cadre légal et réglementaire édicté au niveau national, et accompagne concrètement la réalisation progressive des engagements internationaux et initiatives nationales.

Les *résultats attendus* sont de trois ordres :

1. **L'engagement de la société civile organisée dans la lutte contre le trafic de faune sauvage et l'exploitation illégale du bois est effectif ;**
2. **Les communautés locales riveraines de concessions forestières et de parcs nationaux s'impliquent davantage dans la gestion durable des ressources naturelles ;**
3. **Des mécanismes de coordination entre les autorités, les communautés locales, les exploitants forestiers respectueux de la loi et les OSC, existent et facilitent la lutte contre les trafics illicites.**

La logique d'intervention du projet RALFF se déroule comme suit (et est synthétisée sous forme de matrice dans le cadre logique en annexe :

- **RESULTAT 1. L'engagement de la société civile organisée dans la lutte contre le trafic de faune sauvage et l'exploitation illégale du bois est effectif.**

Extrant 1.1 : Des réseaux d'informateurs et d'observateurs sont opérationnels et fonctionnent. L'objet de ces réseaux de renseignement à la base, initiés et animés par des OSC (ONG/OIF), est de repérer les trafics et d'identifier les principaux exploitants forestiers illégaux et trafiquants de faune.

Activités liées : A1.1.1. Mettre en place les réseaux locaux en recrutant les informateurs. A1.1.2. Animer les réseaux et renforcer les mécanismes de renseignement. A1.1.3. Déployer des enquêteurs spécialisés renseignant les bases de données harmonisées.

Principales cibles d'indicateurs : 400 trafiquants de bois identifiés, 1200 trafiquants de faune identifiés.

Le projet travaille à implanter un maillage d'informateurs et d'observateurs locaux, au sein des communautés villageoises et des entreprises forestières. Les séances de sensibilisation et d'information réalisées en milieu rural (cf. A1.4.1.) sont un bon moyen d'inciter les populations/communautés locales riveraines de concessions forestières et de parcs nationaux à s'impliquer davantage dans la lutte contre les trafics et les inviter à contribuer concrètement via des dénonciations. Les individus et communautés motivés rejoignent des réseaux de renseignement, aptes à signaler des abus et collecter des informations détaillées sur l'exploitation forestière illégale et le trafic de faune aux abords des concessions et des aires protégées. Ces réseaux à la base sont d'ailleurs renforcés par des enquêteurs spécialisés, recrutés dans le cadre du projet et déployés dans les centres urbains. Les informations récoltées sur les infractions forestières et fauniques permettent de déceler les cas les plus graves ; et sont rassemblées dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux et des trafiquants de faune. Elles alimentent des bases de données remplissant une fonction de veille sur les activités criminelles, dans lesquelles les données peuvent être recoupées pour identifier les complicités et tenter de démanteler les filières. L'établissement et le recours à de tels réseaux fonctionnels sont un facteur essentiel de réussite du projet RALFF. L'effectivité de leur fonctionnement par village peut être rendue visible par l'exploitation des données consolidées dans les fichiers confidentiels.

Extrant 1.2 : Les enquêtes/plaintes mènent à des opérations de contrôle et d'arrestations de criminels majeurs. Les renseignements collectés à l'encontre des trafiquants et exploitants illégaux, sont transmis par les ONG/OSC aux autorités compétentes, l'acheminement des plaintes est facilité devant les juridictions, et des opérations de contrôle et d'arrestation sont organisées, flagrants délits et preuves suffisantes à l'appui. Le projet apporte son expertise au service de la bonne conformité du déroulement des opérations auxquelles ses agents participent, et des pièces qui en sont issues, de façon à pouvoir poursuivre les procédures en justice.

Activités liées : A1.2.1. Informer les autorités concernées et programmer des opérations contre les principaux trafiquants. A1.2.2. Former les équipes d'intervention, les assister en amont et en cours d'opérations.

Principales cibles d'indicateurs : 120 trafiquants de bois arrêtés, 600 trafiquants de faune arrêtés.

Seuls les trafiquants de faune majeurs (et non les « petits » braconniers), ainsi que les exploitants illégaux industriels (et non les scieurs artisanaux), sont ciblés. Sur la base des résultats d'enquête, des opérations sont menées, au cours desquelles des arrestations peuvent se dérouler et des saisies importantes être faites (bois illégaux, matériel lourd d'exploitation et de transformation, peaux et ivoire, etc.). Ces opérations se déroulent en étroite collaboration entre les représentants du projet et les agents des Ministères, des forces de l'ordre et de la justice. Les agents du projet apportent à ces derniers une assistance dans l'interpellation des exploitants forestiers illégaux industriels et des trafiquants de faune majeurs sous deux formes. D'une part, un accent est mis sur le renforcement continu et graduel des capacités de l'équipe d'opération sur la mise en œuvre de la loi : séances de formations spécifiques sur le terrain, avant et durant les opérations, à propos des modalités de conduite des opérations, des techniques d'approche, d'interpellation, d'interrogation, des procédures en justice, etc. D'autre part, les agents du projet, présents lors des différentes étapes de l'opération, en observent le bon déroulement (toute transaction étant à éviter dans les cas d'infractions graves) et en identifient les obstacles : ils participent à prévenir le trafic d'influence (menaces, abus de pouvoir, etc.) et les tentatives de corruption. En particulier, à cette occasion, la rédaction des Procès-Verbaux (PV) à transmettre ensuite au parquet, nécessite une attention spécifique (voir plus bas).

Extrant 1.3 : L'assistance juridique fournie contribue au traitement 'régulier' et 'diligent' des procédures judiciaires engagées. Les juristes du projet appuient les poursuites menées en justice à l'encontre des exploitants forestiers illégaux et trafiquants de faune : ils aident au suivi de la conformité des opérations et des procédures judiciaires, des interpellations jusqu'à l'exécution des décisions/peines, en passant par le déroulement des procès.

Activités liées : A1.3.1. Superviser la rédaction des PV et faciliter la transmission des dossiers à la justice. A1.3.2. Appuyer et accompagner l'ensemble des procédures à travers l'analyse et le conseil juridiques, et le suivi étroit des affaires en justice. A1.3.3. Prendre en charge partiellement la rétribution des avocats. A1.3.4. S'assurer de l'exécution des décisions en matière de condamnations dissuasives, y compris administratives, pécuniaires voire pénales (ex : retrait de permis d'exploitation, paiement des amendes fixées et dédommagements alloués, etc.).

Principales cibles d'indicateurs : 20% des procédures 'bois' et 70% des procédures 'faune' aboutissent à des condamnations fermes ou très dissuasives.

L'implication de juristes tout au long du processus offre des chances supplémentaires de voir les autorités mobilisées, les lois appliquées et les contrevenants sanctionnés. Mandatés pour prévenir les pratiques frauduleuses et le laisser-faire, ils assurent un suivi étroit de l'ensemble des procédures judiciaires jusqu'à leur aboutissement. Ils contribuent à les rendre plus fluides, et participent à accroître le soin et la diligence apportés à la prise en charge et au traitement des cas, de façon à encourager l'avancée des procédures au sein des tribunaux (et plus généralement la bonne gouvernance à tous les niveaux). A ce titre, les juristes du projet assistent les agents du Ministère dans la rédaction des PV pour renforcer l'argumentation (notamment vis-à-vis des tentatives de corruption). Ils entament leur travail avant l'opération, en préparant la justice à recevoir une plainte. L'Officier de Police Judiciaire (OPJ) qui procède à l'interpellation est conseillé dans le choix des éléments requis pour l'interrogatoire et pour la plainte. Les juristes appuient ensuite la transmission du dossier à la justice et s'assurent de sa bonne compréhension. Pour chaque cas, une analyse juridique argumentée est produite au sein d'un dossier remis aux concernés, incluant les éventuelles

circonstances aggravantes, une anticipation de ce que les délinquants pourraient avancer pour leur défense, et une estimation des sanctions à solliciter (qui doivent être suffisamment dissuasives pour décourager les trafics, y compris sous forme de dommages et intérêts). Autant que possible, les juristes définissent avec l'avocat du Ministère ou d'une autre partie civile la stratégie à adopter et assistent à toutes les audiences, adaptant si besoin la stratégie à l'évolution des débats. Grâce à une communication directe avec les juridictions tout au long du suivi des affaires, les juristes apportent une expertise permanente tout en travaillant à accélérer le processus et à veiller à ce qu'il n'y ait aucune tentative de corruption. Les aspects liés à l'application effective des sanctions et à la question délicate du devenir des éventuelles saisies sont une préoccupation majeure pour RALFF : de par leur dimension dissuasive, mais aussi en tant que facteurs de pérennisation de la démarche. Dans certains cas, les saisies effectuées représentent des sommes considérables (ex : défenses en ivoire, centaines voire milliers de mètres cubes d'essences rares de bois, matériel d'exploitation, etc.), mais font l'objet de restitutions ou ventes selon des procédures opaques qui ne doivent pas être tolérées. Et, bien que l'allocation de dommages et intérêts soit une procédure complexe, longue et coûteuse, les montants ainsi perçus sont cruciaux non seulement du point de vue de l'intimidation des délinquants, mais aussi pour le maintien des avocats, ainsi que pour entraîner la motivation de futurs potentiels plaignants.

Extrant 1.4 : L'information, sur les obligations du cadre légal et sur les sanctions liées aux infractions, est véhiculée largement⁷. Cette dimension de communication pour le changement se manifeste sous deux formes : i) la conscientisation des communautés locales et exploitants forestiers (de façon à prévenir les actes illégaux à la base et à encourager les réactions locales) ; et ii) la médiatisation des arrestations et condamnations vis-à-vis du grand public (dont les administrations, les populations, les exploitants, et y compris les trafiquants et les consommateurs, etc.) pour dissuader plus généralement les actes illégaux et la corruption.

Activités liées : A1.4.1. Sensibiliser les acteurs en zones rurales sur leurs droits et devoirs. A1.4.2. Informer les acteurs à la base de leurs possibilités d'action et encourager le dépôt de plaintes. A1.4.3. Assurer une large couverture médiatique des succès d'application effective de la loi.

Principales cibles d'indicateurs : 300 villages informés, 800 pièces médiatiques 'forêt' et 3600 pièces médiatiques 'faune' diffusées.

Les OSC nationales/OIF membres du projet sont plus spécifiquement en charge de la composante sociale, dite « communautaire » de RALFF, tournée vers l'information, la mobilisation et l'accompagnement des populations rurales au niveau local (en premier lieu desquelles les communautés villageoises riveraines des espaces protégés, forêts communautaires et concessions forestières, mais aussi de manière secondaire les exploitants forestiers). Au cours des sessions de sensibilisation qu'elles organisent sur le terrain, conjointement avec les juristes du projet, dans les zones les plus touchées par la criminalité faunique et forestière, des informations cruciales sont apportées sur le cadre légal et réglementaire relatif à la protection de la faune et des forêts, avec des précisions tant sur les interdictions que sur les possibilités de mise en valeur des ressources naturelles. Au cours de ces sessions, qui s'apparentent à de l'éducation environnementale et juridique, le projet RALFF fournit des éléments concrets pour susciter l'adhésion à une démarche respectueuse de la loi et des principes du développement durable, alerte sur les diverses conséquences des actes délictueux, et appelle à des actions citoyennes. Y sont notamment exposées les modalités de dépôts de plaintes qui peuvent être déposées (par des membres des communautés, des associations de base et/ou des exploitants forestiers) face aux infractions, avec l'appui du projet. Il est à noter que ces sessions sont également mises à profit pour notamment : i) mobiliser des personnes qui rejoindront les réseaux d'informateurs et recueillir des renseignements et

⁷ Juste pour rappel, la dimension de circulation/partage d'information ressort également fortement dans la dimension "coordination" propre au projet RALFF (cf. établissement de bases de données harmonisées, mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la criminalité, etc.).

témoignages (cf. A.1.1.1) ; et ii) repérer des dynamiques locales éventuellement porteuses de projets de développement alternatif et apporter un appui à la structuration de celles-ci (cf. Résultat 2). Une attention toute particulière est accordée à la participation des femmes.

Afin de faire un large écho aux réussites obtenues, les agents du projet dédiés à la communication produisent des articles, des pièces audio et vidéo, sur les affaires (opérations effectuées et condamnations prononcées), à destination des médias classiques (publications papier, programmes radios, émissions télévisées) comme en ligne. Ils organisent des conférences de presse et des interviews. Autant que possible, les articles sont illustrés, les pièces font figurer des témoignages. Les chargés de communication assurent la diffusion grâce à leur "carnet d'adresses" et reçoivent des bonus en fonction du nombre de pièces médiatiques parues. Des publications s'effectuent également directement sur leurs sites internet par les parties-prenantes du projet. Cette dimension de publicité des dénonciations et cas d'application de la loi auprès d'une large audience demeure un levier extrêmement puissant pour dissuader les actes délictueux. C'est un aspect du projet qui peut être mis en œuvre quel que soit le degré de collaboration -ou de corruption- des autorités (tout en tenant compte des risques politiques liés à la visibilité des acteurs et soutiens).

Extrant 1.5 : Les compétences des artisans (OSC/OIF) et principaux responsables (pouvoirs publics) de l'application de la loi sont améliorées. Des séminaires et formations sont organisés d'une part pour instiller une méthodologie commune au niveau des organisations de la société civile impliquées dans l'action, et d'autre part pour développer la conscientisation des services de l'Etat et l'expertise de ses ressources humaines.

Activités liées : A1.5.1. Renforcer les capacités des OSC/OIF à exiger l'effectivité du droit en matière de protection de la faune et de la flore. A1.5.2. Délivrer des formations juridiques à l'attention des agents des pouvoirs publics concernés par les trafics de faune et de produits forestiers.

Principales cibles d'indicateurs : 2000 agents de l'Etat formés parallèlement aux OSC appuyées.

Les formations et séminaires à l'attention des organisations de la société civile concernent d'abord les entités impliquées directement dans l'action du projet RALFF : i) le renforcement des compétences-clés et l'harmonisation des méthodes des différents juristes, enquêteurs et animateurs sociaux attachés au projet, l'institution de processus communs en matière de collecte, de gestion et d'exploitation des données mobilisées dans le cadre du projet, la maîtrise de l'ensemble des procédures de dépôts de plainte et de suivi judiciaire, etc. Par exemple, une des finalités poursuivies par le projet est que les observations indépendantes des OIF soient directement utilisées pour renforcer l'application des lois sur les forêts/Codes forestiers.

Ensuite, tout au long du projet, des formations sont organisées en lien avec les services de l'Etat et si possible sous la tutelle d'une autorité (ex : procureur de la République, etc.). Ces formations s'attachent à présenter l'importance des crimes environnementaux (conséquences et gravité du trafic de faune et de l'exploitation forestière illégale), les textes législatifs spécifiques à appliquer et les procédures pénales à suivre. Elles sont assurées auprès des forces de l'ordre (dont les officiers de police judiciaires/OPJ), des agents des douanes et des Eaux et Forêts, des parquets et magistrats. L'idée est non seulement d'augmenter concrètement leurs connaissances, compétences et motivation, mais aussi d'encourager une meilleure collaboration entre eux (notamment par la clarification de leurs rôles et articulations). Des interventions sur les mêmes thèmes sont également effectuées à destination des élèves d'établissements de formation : écoles de police et de gendarmerie, de magistrature et des Eaux et Forêts. Celles-ci ont pour objet d'éveiller les consciences et de préparer les futures générations d'agents publics. Même si certaines ont lieu au niveau central, la particularité de l'ensemble de ces formations est de se dérouler au maximum à l'intérieur des pays (aux niveaux provinciaux/déconcentrés) et de se focaliser essentiellement sur les

aspects pratiques. Dans la mesure du possible, les parlementaires et médias sont conviés à suivre certaines de ces formations.

- **RESULTAT 2. Les communautés locales riveraines de concessions forestières et d'aires protégées s'impliquent davantage dans la gestion durable des ressources naturelles (GRN).**

Extrant 2.1 : Des mécanismes de participation aux décisions relatives à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles renforcent le pouvoir des communautés locales. Les composantes sociales du projet RALFF encouragent la constitution et la structuration de « plateformes » locales, du type « comités de gestion », autour des concessions forestières et des aires protégées (parcs nationaux, réserves, etc.), mais aussi au sein des forêts communautaires. Des « responsables communautés » développent et maintiennent une communication permanente avec les communautés locales. Ce volet est déjà fonctionnel au Gabon et sa réplication sera étudiée.

Activités liées : A2.1.1. Appuyer l'émergence de « plateformes » locales en périphérie des concessions forestières et des aires protégées (si elles sont absentes). A2.1.2. Accompagner le renforcement et les actions de telles « plateformes » locales (lorsqu'elles existent).

Principales cibles d'indicateurs : triplement du nombre de comités de gestion locaux (CGL), de forêts communautaires effectivement gérées et de Cahiers des charges contractuelles (CCC) signés.

A ce jour, les retombées positives en faveur des communautés résidant à proximité des parcs et concessions, ou disposant de forêts dites communautaires, sont extrêmement limitées dans les pays concernés par le projet. Ce dernier, par le biais des OSC nationales parties-prenantes, entend donc fournir, selon les cas et les contextes, un appui à l'émergence ou un accompagnement à la consolidation des éventuelles initiatives qui permettent aux populations rurales/forestières d'être représentées et de peser. Il s'agit ici de faire en sorte que leur voix soit considérée, pour qu'elles prennent activement part au développement durable et à la préservation de 'leur' environnement. Ceci afin qu'elles ne soient pas systématiquement en situation de « subir » les interdictions, moins tentées par les infractions, associées aux dynamiques en cours en tant qu'acteurs à part entière, et en mesure de se faire entendre pour accéder à un meilleur partage des bénéfices d'une exploitation légale et durable des ressources naturelles. Ces activités nécessiteront d'engager et entretenir un dialogue avec les autorités, agences, entreprises et autres structures propres aux concessions et aires protégées, pour faire valoir la place des communautés riveraines. Ces plateformes locales, lorsqu'elles sont motivées et efficaces, peuvent servir de structures-relais dans le cadre du fonctionnement des réseaux d'informateurs/observateurs. D'une façon générale, le projet RALFF veillera autant que possible à solliciter ou faire valoir la parole et les droits des communautés locales à travers ses actions.

Extrant 2.2 : Des mécanismes de perception de revenus en faveur des communautés locales sont identifiés. En lien avec une exploitation légale et une gestion durable des ressources naturelles, des opportunités d'activités génératrices de revenus sont établies, aux alentours des concessions forestières et des aires protégées.

Activités liées : A2.2.1. Déterminer des pistes d'opportunités de développement socio-économique par le biais d'activités et de projets en périphérie des concessions forestières et des aires protégées. A2.2.2. Examiner et activer les potentiels mécanismes de rétribution associés aux législations propres aux pays.

Principales cibles d'indicateurs : 50 CGL, 6 forêts communautaires activés et fonctionnels, 50 CCC activés et appliqués, 10 projets locaux liés à la GRN durable appuyés, 10 procédures/plaintes initiées par les communautés.

Ces opportunités doivent permettre aux populations villageoises concernées (rurales et forestières) d'accéder, en fin de compte, à une amélioration de leurs niveau/conditions de vie. Le projet se chargera d'aider à identifier les possibilités, de partager les idées et vulgariser les expériences, de conseiller le plus pragmatiquement possible les communautés, via les structures collectives de représentation dont elles disposent (et notamment les « plateformes » appuyées). Les femmes jouant un rôle central dans les activités économiques en milieu rural et notamment en forêt (agriculture, cueillette, pêche), un accent sera mis sur leur participation. Variant selon les contextes, on peut penser notamment à l'encouragement au lancement d'activités lucratives en lien avec le tourisme, au montage de projets de développement socio-économique et pouvant recourir au principe des fonds de développement, etc. Ceci concourt à favoriser l'appropriation du projet RALFF de lutte contre les trafics, par l'ensemble de la communauté. De même, il s'agira également de tirer le plus grand profit des législations nationales qui prévoient potentiellement des compensations, rémunérations, indemnisation, etc. Au Gabon par exemple, des Cahiers des Charges Contractuelles (CCC), associés à l'exploitation forestière, sont censés rapporter des bénéfices aux communautés. L'équipe 'communautaire' d'ALEFI a toujours été accueillie avec un grand intérêt au Gabon car les populations ont réalisé qu'elles étaient mal informées, voire désinformées. Le projet appuie donc ces dernières à établir les CCC s'ils n'ont pas encore été discutés et à les faire respecter s'ils existent, notamment en aidant les communautés à porter plainte contre les exploitants qui bafouent la législation (et à demander des dédommagements). Dans ce cadre, l'appui à la défense des intérêts des villageois participe d'une meilleure adhésion au projet et pose les jalons de sa durabilité.

- **RESULTAT 3. Des mécanismes de coordination entre acteurs sont établis et facilitent la lutte contre les trafics illicites.**

Extrant 3.1 : Les collaborations sont renforcées entre OSC elles-mêmes, au niveau national comme transnational. A travers le projet RALFF s'exprime l'intention de mettre en relation (et si possible au-delà de la durée du projet) des organisations de la société civile de la sous-région engagées dans l'application de la loi et partageant une même philosophie d'action.

Activités liées : A3.1.1. Identifier les OSC concernées et déterminer leurs potentiels et leurs fragilités. A3.1.2. Définir les modalités de partenariats en déroulant de façon pratique les diverses formes de collaboration.

Principales cibles d'indicateurs : Nouvelles conventions signées et niveau de collaboration

La visée d'instauration/maintien de relations privilégiées –voire de fonctionnement en réseau– entre OSC (ONG, OIF ou autres organisations) du Gabon, du Cameroun, du Congo et de RCA s'explique par des motivations liées à l'efficacité et l'efficience telles que : des échanges d'informations, le partage d'expériences et de leçons apprises, l'apport de soutiens réciproques, la possibilité de mutualiser des moyens, la reconnaissance de complémentarités utiles dans les expertises et/ou les champs d'intervention (géographiques, sectoriels), etc. Bien que certaines soient d'ores et déjà pré-identifiées, il s'agit dès lors de cartographier et examiner les OSC potentiellement concernées, y compris au-delà de celles actives dans le projet, et de se familiariser avec elles, en appréhendant avec finesse leur fonctionnement et résultats, leurs points forts et besoins de renforcement. Des efforts en faveur d'une collaboration concrète et pragmatique, répartissant les rôles et les tâches en tenant compte du résultat de cet examen préalable, donneront lieu à l'établissement de conventions de partenariat. Celles-ci doivent notamment fixer les principes d'interaction entre les divers acteurs rassemblés dans le projet RALFF et ceux relatifs à la communication et aux collaborations externes, définir les responsabilités de chacun, ainsi que les

mécanismes de renforcement, de suivi de l'action et du respect des engagements. Selon les spécificités de chacun, les conventions rappelleront le niveau d'efforts attendus en matière d'harmonisation des méthodes/pratiques, de transversalité et d'appropriation de l'approche globale du projet pour en assurer sa réussite.

Extrant 3.2 : Les relations s'opèrent entre OSC, organismes publics (internationaux ou étatiques) et opérateurs privés du secteur, y compris à l'échelle sous-régionale. Pour lutter plus efficacement contre les filières commerciales illicites des produits de la faune et de la forêt, le projet RALFF a parmi ses ambitions de participer utilement à l'entretien d'une « communauté » prompte à collaborer dans la sous-région.

Activités liées : A3.2.1. Veiller à l'entretien de relations constructives des OSC avec les autorités et opérateurs du secteur, y compris au niveau transnational. A3.2.2. Organiser et contribuer à des rencontres sous-régionales regroupant les acteurs actifs en matière de lutte contre la criminalité en matière de faune et de flore (notamment ceux de la composante 1 du document d'action de l'Union Européenne).

Principales cibles d'indicateurs : Opérations conjointes au niveau national, rencontres au niveau sous-régional.

Les organisations parties-prenantes du projet sont ouvertes aux collaborations, et doivent savoir travailler avec l'ensemble des acteurs qui luttent contre les crimes environnementaux, dans le respect des positionnements, ancrages institutionnels et rôles de chacun. A l'image des bonnes relations établies avec les communautés locales et exploitants forestiers respectueux de la loi, les entités du projet RALFF se préoccupent de la bonne acceptation du projet par les divers organismes publics nationaux et les opérateurs privés présents dans le secteur ; partout où cela est possible leurs activités s'inscrivent dans les cadres légaux et en phase avec les programmes nationaux et/ou elles proposent de participer à les élaborer. Des appuis politiques au niveau national mais également international sont parfois nécessaires pour convaincre les autorités de faire appliquer la législation de manière stricte et faire valoir les apports des OSC/OIF. Les échanges réguliers sont recherchés avec les organisations interétatiques régionales et internationales et autres partenaires techniques et financiers internationaux. Par l'incitation, l'organisation, l'animation et/ou la participation active à des réunions sous-régionales, le projet RALFF posera des jalons pour développer une meilleure entente et coordination parmi les acteurs engagés dans la lutte contre le trafic de faune et/ou l'exploitation illégale des forêts. Ces rencontres sont en effet l'occasion, par exemple, de partager des données, de valoriser des expériences positives, de rapprocher des méthodologies éprouvées, d'ébaucher des actions conjointes, en bref, de (re)mobiliser les acteurs.

2.2. Modalités de mise-en-oeuvre

2.2.1. Partis-pris méthodologiques

La démarche développée par Conservation Justice et les membres affiliés à EAGLE, qui consiste à mettre en œuvre un système d'appui à l'application de la loi à travers tout le processus judiciaire et au-delà (enquêtes, opérations, suivi juridique, médiatisation), a prouvé son efficacité en matière de faune (projets AALF, LAGA, PALF) comme de forêt (projet ALEFI).

Tirant le meilleur parti des méthodes et expertises combinées de Conservation Justice, EAGLE et du CIDT, un certain nombre d'éléments-clés et de principes directeurs ont été retenus pour concevoir le projet RALFF. La plupart sont présentés plus en détail par ailleurs, on citera ici les partis-pris forts suivants :

. Les premiers « partenaires » du projet sont les gouvernements du Gabon, Cameroun, Congo et Centrafrique. La structure gouvernementale la plus impliquée dans chaque pays est le ministère en charge de la faune et des forêts, même si d'autres (comme le Ministère de la justice) seront aussi souvent consultées, informées et actives dans le processus. La collaboration se manifeste de façon hebdomadaire voire quotidienne et est déjà officialisée par des accords dans plusieurs pays. Conservation Justice bénéficie ainsi au Gabon d'un accord de partenariat signé avec le Ministre des Eaux et Forêts qui lui donne un mandat fort : enquêtes nationales indépendantes, présence et assistance lors des opérations/arrestations, appui et participation pour le suivi juridique, autant en matière de faune que de forêt. De même, PALF, LAGA et les OIF mandatés/presentis bénéficient également d'accords avec les autorités au Congo, Cameroun et en Centrafrique. Brainforest et Muyissi Environnement sont également très actifs au Gabon en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale. Et Muyissi est déjà partenaire de Conservation Justice dans le projet ALEFI.

. Les équipes du projet doivent être fortement présentes sur l'ensemble du territoire national et au plus près du 'terrain'. Au Gabon, Conservation Justice dispose d'antennes permanentes gérées par un juriste à l'intérieur du pays, à : Oyem, Makokou, Franceville, Mouila, Lambarene et Port-Gentil ; CJ organise aussi des missions régulières d'enquêteurs, de juristes et d'animateurs sociaux à partir de ses bureaux en capitale (en lien avec les OSC partenaires que sont Brainforest, par ailleurs OIF, et Muyissi Environnement). PALF (Congo) et LAGA (Cameroun) ont un bureau permanent dans la capitale, d'où les missions sont déployées dans tout le pays. Cet aspect est à prendre en considération en ce qui concerne le choix des OSC/OIF prenant part au projet RALFF et les formes d'appui (technique, financier et logistique) à leur apporter, puisque des missions de terrain seront à mener par les OSC/OIF.

. Le projet RALFF doit avoir une valeur de démonstration, qui engage les autorités nationales et les OSC nationales à s'approprier graduellement la démarche. C'est pourquoi, l'ensemble des coûts liés au projet doivent être raisonnables. Pour ne pas représenter une 'ressource' qui crée des distorsions dans l'environnement. Mais aussi pour reposer sur l'engagement et la motivation intrinsèque des citoyens qui prennent part à l'initiative.

. Le projet s'organise en deux volets distincts mais interdépendants, consacrés d'une part à la lutte contre la criminalité faunique et d'autre part à la lutte contre la criminalité forestière. Néanmoins, le projet s'applique à créer des passerelles et mutualiser les moyens mobilisés afin de jouer sur les complémentarités, et participer à véhiculer une vision d'ensemble cohérente en matière de lutte contre la criminalité environnementale et la préservation et bonne gestion des ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle, si les entités du projet, du fait de leurs spécificités, se répartissent relativement naturellement entre les deux volets faune et forêts (voir en 1.3), plusieurs structures assurent concrètement l'articulation interne au projet. Selon les niveaux considérés, cette articulation se manifeste en termes de coordination, d'intégration et/ou de créations de synergies.

. Points de vigilance : par rapport aux projets sous licence EAGLE et au projet ALEFI, certaines innovations constituent de vrais enjeux du projet RALFF et feront l'objet d'une attention toute particulière. Il s'agit i) de tenter autant que faire se peut d'adjoindre une composante communautaire et socio-économique destinées aux populations riveraines des aires protégées, sur le volet faune, dans 3 pays (Gabon, Cameroun et Congo) ; ii) de tenter, sur le volet forêt, de répliquer le modèle ALEFI dans 3 nouveaux pays en s'appuyant sur des OSC nationales (Cameroun, Congo et RCA). Cela dit, en termes de répartition des forces, plus de 50% des moyens seront attribués aux interventions relatives au Gabon, compte-tenu du niveau déjà élevé d'activités.

2.2.2. Montage institutionnel et répartition des rôles

Les **6 entités porteuses du projet RALFF** disposent d'atouts et de savoir-faire complémentaires qui leur assignent des rôles distincts, bien qu'interdépendants. Pour assurer la fluidité de la collaboration entre les codemandeurs et la responsabilisation de chacun, en vue de la réussite du projet, des protocoles d'accord seront élaborés. La définition et la signature de ces conventions de partenariat représentent en elles-mêmes une activité du projet, tant le renforcement des organisations de la société civile et de leur coordination est au cœur de la démarche de RALFF (cf. Extrait 3.1).

Des motifs de leur participation on peut déjà dégager les grandes lignes de leurs fonctions respectives :

. Conservation Justice : Seule structure du projet active spécifiquement sur l'application de la loi à la fois dans le domaine de la faune et dans le domaine de la forêt. CJ relève du réseau EAGLE, mais a développé, en parallèle, une approche plus sociale, tournée vers la sensibilisation des populations (y compris de publics d'écoliers) et l'appui aux communautés. CJ souhaite prolonger et renforcer les projets AALF et ALEFI au Gabon, et répliquer ALEFI dans d'autres pays. CJ se positionne en chef de file du consortium, chargé du pilotage du projet dans son ensemble. CJ sera plus particulièrement en charge de la réplification d'ALEFI.

. LAGA et PALF : Ces 2 entités opérant au Cameroun et au Congo sont affiliées au Réseau EAGLE, qui assurera des appuis et des inspections techniques et financières selon son modèle. Elles disposent d'une forte expertise en matière d'application de la loi contre les trafics de faune et seront en charge du volet faune de RALFF dans leurs pays respectifs. Grâce au projet, elles vont pouvoir poursuivre et consolider leurs actions tout en participant au réseau privilégié de relations suscité : des synergies pourront en effet être instaurées avec les OIF camerounais et congolais par exemple.

. CIDT : Cette structure est une référence en matière de renforcement de capacités des OSC. Le CIDT souhaite, via le projet RALFF, renforcer les OIF qu'il appuie par ailleurs, spécifiquement sur les aspects d'application de la loi et les mettre en relation avec des organisations prêtes à les accompagner sur ces aspects. Le CIDT servira de canal pour identifier, 'évaluer', mobiliser et interagir avec les OSC/OIF dans les 3 pays que sont le Cameroun, le Congo et la RCA. Le CIDT apportera plus généralement son expertise dans le domaine de la formation et du renforcement des compétences.

Pour résumer, les rôles transnationaux de la gouvernance du projet sont incarnés par : i) Conservation Justice qui conduit l'ensemble de RALFF, ii) le Réseau EAGLE qui appuie et supervise le volet faune au Gabon, Cameroun et Congo, iii) le CIDT qui appuie et supervise les OIF au Cameroun, Gabon, Congo et Centrafrique.

En effet, comme souligné à plusieurs reprises, des **OSC observatrices indépendantes des forêts (OIF)** sont associées et bénéficieront également de moyens d'action dédiés⁸. Elles prennent part au projet RALFF comme véhicules de la réplification du modèle gabonais ALEFI en faveur de l'application de la législation forestière dans leurs pays. Dans la mesure du possible, ces OSC accompagneront concomitamment les communautés locales et les sensibiliseront à l'ensemble des crimes environnementaux (y compris en termes de faune). La première année du projet servira en fait de test, pour vérifier la faisabilité d'une intervention du type de celle d'ALEFI au vu du contexte de chaque pays. Sur la base des résultats obtenus, le projet RALFF poursuivra ou suspendra son appui aux OIF les années suivantes, et réaffectera les moyens selon d'autres modalités. Chaque OIF sélectionné bénéficiera d'un véhicule acheté par Conservation Justice et immatriculé au nom des OIF.

⁸ Le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) au Congo, le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Field Legality Advisory Group (FLAG) et Forêts et Développement Rural (FODER) au Cameroun et le Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) en Centrafrique.

2.2.3. Structure organisationnelle

Le projet RALFF est placé sous la responsabilité et la supervision du Directeur de Conservation Justice. Il bénéficie d'une cinquantaine de personnels :

- 1 Coordinateur technique régional, assisté d'1 Administrateur régional,

Le Coordinateur régional assure le pilotage d'ensemble, les efforts politiques et la communication avec les autorités, la communauté internationale et les autres parties prenantes, afin de développer une meilleure gouvernance forestière et faunique. C'est lui qui assure le reporting à l'Union Européenne. L'administrateur régional assure le suivi des finances et organise des inspections et des audits financiers. Il garantit le respect des procédures administratives et financières de l'Union Européenne avec l'appui des comptables.

- 3 coordonnateurs Faune au Cameroun, Congo et Gabon (cf. LAGA, PALF, AALF),
- 1 coordonnateur Forêt au Gabon (cf. ALEFI), qui appuie 1 coordonnateur régional Forêt (dédié à l'appui aux OIF pour répliquer ALEFI via des OSC au Cameroun, Gabon, Congo et Centrafrique, en lien avec le CIDT).

Ces coordonnateurs conduiront les deux volets du projet (ex : vérification du travail du personnel, consolidation des bases de données, rédaction des rapports, etc.) tout en assurant la coordination des diverses composantes et activités. Ils pourront également présenter les résultats du projet au niveau national comme international. Ils auront un très bon niveau et feront preuve d'une grande intégrité.

De plus, vingt enquêteurs (12 sur la faune et 8 sur le bois), vingt juristes (12 sur la faune et 8 sur les forêts), 4 animateurs sociaux et 5 chargés de communication, seront dédiés à la mise en œuvre des activités du projet.

RALFF développant des activités concrètes et efficaces avec des budgets et dépenses modérées, un accent spécifique est mis non seulement sur la mutualisation des moyens, mais aussi et surtout sur la ressource humaine, c'est-à-dire un personnel motivé et considérant son activité professionnelle comme une mission plutôt qu'un simple travail.

2.2.4. Visibilité

Le soutien de l'Union Européenne sera systématiquement mentionné dans les rapports et les supports de communication institutionnelle du projet RALFF, lors des rencontres internationales et à l'occasion des présentations officielles du projet RALFF dans les pays concernés par exemple.

Compte-tenu des conséquences politiques et sécuritaires liées à l'affichage dans les médias des ONG et PTF opérant dans le domaine de la lutte contre la criminalité et la corruption, un plan de communication sera élaboré en début de projet.

2.3. Plan d'action indicatif

La durée du projet est de 48 mois.

RALFF sera entièrement fonctionnel dès son démarrage en ce qui concerne les membres EAGLE et le volet forêt au Gabon. Le volet forêt au Congo, au Cameroun et en Centrafrique devra être graduellement mis en place avec les partenaires, en fonction des contextes et situations propres à chaque pays.

Année 1 :	Semestre 1						Semestre 2						
Activités	ois 1									0	1	2	Organismes responsables
Elaboration des protocoles d'accord entre partenaires (et du plan de communication)													
Désignation et/ou recrutement des personnels affectés													
Ensemble des activités menées de manière continue et immédiate en matière de faune (3 pays : Gabon, Cameroun et Congo)													Conservation Justice, LAGA, PALF
Activités immédiates et continues pour les activités en matière de forêts (Gabon)													Conservation Justice
Prises de contact et explication, formation sur la méthodologie ALEFI aux partenaires (OIF) identifiés (3 pays : Congo, Cameroun et RCA)													Conservation Justice, CIDT
Début de la réplique de la méthodologie ALEFI (3 pays : Congo, Cameroun et RCA)													Conservation Justice, OIF, CIDT
Années suivantes :	S emestre 3												
Ensemble des activités développées de manière continue pour les 2 volets													Conservation Justice, PALF, LAGA, OIF, CIDT

2.4. Durabilité

Les activités du projet doivent être vues sur le (très) long terme. Les trafics de faune comme de bois sont très présents et presque systémiques dans les pays où le projet RALFF doit se développer. Et il est probable qu'ils persisteront, au même titre que la plupart des formes de criminalité, et tant que la demande illicite en produits fauniques et forestiers ne diminuera pas drastiquement. Toutefois, des projets tels que RALFF permettent de limiter leur ampleur ; grâce - notamment- aux arrestations et des poursuites fréquentes et dissuasives, à une mobilisation et une capacité nationale (et transnationale) accrues dans l'application des lois en la matière, et une sensibilisation plus grande du public.

- Viabilité financière :

L'application de la loi et la bonne gouvernance forestière étant une priorité pour de nombreux PTF, on compte sur un soutien continu de leur part sur la durée.

Les moyens d'action (plus que raisonnables) mobilisés, et les mécanismes mis en place (méthodologie, coordination), doivent servir d'exemples démontrant les possibilités de démultiplication des principes du projet RALFF. Ils doivent agir comme un effet-levier pour entraîner d'autres acteurs dans la lutte contre les trafics, au premier titre desquels des OSC nationales et les autorités elles-mêmes. Les mécanismes utilisés permettent en effet de créer progressivement une situation dans laquelle le gouvernement ou les OSC/OIF peuvent poursuivre les activités liées à l'application de la loi initiées par le projet. L'augmentation des dédommagements alloués par les procédures judiciaires ouvre la voie à l'établissement de structures indépendantes nationales dans lesquelles les revenus seraient investis - au lieu de dépendre de financements étrangers.

A titre d'illustration, au Gabon, les amendes transactionnelles sollicitées par le projet Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF) sont de plusieurs millions d'Euros en 2017, ceci suite aux missions de police forestière réalisées avec l'appui de ALEFI. L'amélioration de la fiscalité forestière et l'augmentation des rentrées financières liées au secteur bois permettent aussi au Gouvernement de renforcer les activités de contrôle et de police forestière. Comme mentionné dans l'évaluation ROM de ALEFI à mi-parcours, *« financièrement et au vu du budget du projet, le coût de cette activité est tout à fait accessible pour le Gouvernement Gabonais. Reste à savoir actuellement si ce type d'activité doit être mené en interne ou en externe. Il est à spécifier que mis à part le fondateur de CJ l'ensemble de l'équipe est gabonaise »*.

- Viabilité institutionnelle et politique :

Le projet et ses parties-prenantes d'inscrivent dans les axes politiques et programmatiques nationaux et internationaux et viennent les renforcer⁹. En proposant de contribuer concrètement au niveau législatif, en appuyant les procédures judiciaires, ils renforcent l'Etat de droit. L'Etat (et en particulier les services des Eaux et Forêts) doit avoir un rôle accru et être plus efficace dans la lutte contre les trafics, l'effectivité du droit et l'application de la loi. Il doit par exemple être encouragé à développer des mécanismes juridiques similaires à ceux des modèles EAGLE et ALEFI (qui ont fait leurs preuves), à travers des unités opérationnelles dédiées aux arrestations et au suivi juridique. Mais, autant il est important que les gouvernements s'impliquent davantage, autant il est nécessaire

⁹ A titre d'exemple, l'Etat gabonais a signé un certain nombre de conventions relatives à la protection de l'environnement et s'efforce de mettre en place un cadre légal de régulation qui traduise ses engagements en matière environnementale : des mesures de protection des grands singes ont été intégrées dans la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier, treize parcs nationaux couvrant environ 11% du territoire ont été créés en 2002, les parcs marins ont été mis en réseau, etc. Cette volonté a d'ailleurs été confirmée au Gabon à travers une collaboration grandissante (ex : des rencontres plus régulières, des échanges directs d'information). D'ailleurs, le Plan d'Action National contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI) mis en oeuvre dans le pays est basé sur la méthodologie développée par Conservation Justice.

que le projet se maintienne et garde son autonomie et son indépendance, pour compléter et renforcer les actions gouvernementales. Il s'agit plutôt de veiller à la complémentarité entre des entités différentes, ayant chacune leur rôle et leurs forces respectives.

En outre, au-delà des moyens techniques, logistiques, financiers, les résultats du projet en termes d'application effective de la loi restent évidemment très liés à la volonté politique. RALFF adaptera ses activités et sa collaboration avec les autorités en fonction des contextes législatifs et politiques potentiellement fluctuants. En cas de défaillance avérée de volonté politique (et pour la susciter), le projet peut se reporter davantage sur les composantes médiatiques et sociales/communautaires pour dénoncer l'exploitation illégale, recueillir des témoignages, et conscientiser/mobiliser l'opinion publique. De plus, le projet entend entretenir des relations régulières avec les PTF, dont la collaboration et l'implication concrète demeurent indispensables pour maintenir une volonté politique en matière d'application de la loi.

Les risques sont globalement faibles en ce qui concerne les projets labellisés EAGLE, et ALEFI au Gabon. Ils fonctionnent efficacement depuis plusieurs années, avec une confiance des autorités grandissante et des mandats renforcés, et seront sûrement encore opérationnels sur des décennies. Par contre, la réplique d'ALEFI au Cameroun, au Congo et en Centrafrique est loin d'être garantie : elle doit être concrètement testée et dépendra de la volonté politique des autorités, de l'engagement et de la capacité des OIF. En cas de résultats insuffisants, le projet RALFF ne maintiendra pas ses activités en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale dans ces 3 pays.

- Effets multiplicateurs :

Avant tout, rappelons que l'un des souhaits portés par le projet est de faire en sorte de générer peu à peu une situation propice à la poursuite des activités initiées par le projet par les gouvernements et des OSC/OIF plus nombreuses et qualifiées. Cet aspect d'appropriation et de duplication des méthodes et mécanismes liés à l'application de la loi est hautement encouragé au sein de RALFF.

Le Réseau EAGLE a déjà répliqué son modèle dans une dizaine de pays africains, selon son système de franchise sociale. Le projet RALFF n'y ajoute rien de particulier, si ce n'est peut-être le repérage d'éventuels futurs affiliés en RCA à travers ses efforts de mise en relation et créations de synergies (mais rien n'est moins sûr).

Un des enjeux du projet réside par conséquent surtout dans l'extension de la démarche novatrice d'ALEFI hors du Gabon. Les résultats très encourageants d'ALEFI devraient servir d'argumentaire convaincant pour inciter d'autres pays à prendre la même direction dans le cadre du projet RALFF.

2.5. Suivi et Evaluation

Le dispositif de suivi-évaluation recourra d'abord aux instruments habituellement utilisés par Conservation Justice et les autres membres du Réseau EAGLE. Néanmoins, un effort additionnel sera fait en début de projet pour mieux appréhender les activités et indicateurs relatifs aux résultats 2 et 3 du projet RALFF. L'expertise du CIDT pourra être mobilisée en la matière.

Le dispositif déjà existant couvre notamment les aspects suivants :

- Les bases de données harmonisées entre les diverses structures sur les 4 pays, pour recueillir les données de manière uniforme et pouvoir présenter aisément les résultats du projet. L'exploitation des données permet d'ajuster l'intervention si besoin et d'en rendre compte. En elles-mêmes, ces bases constituent des indicateurs de succès. Par exemple, i) les bases de données "enquêtes" sont en mesure de montrer tous les trafiquants et

exploitants impliqués ou agents corrompus et les zones principales d'exploitation illégale et de trafic de faune ; ii) les bases de données « juridiques » présentent tous les exploitants, trafiquants et agents arrêtés grâce au projet, les cas en justice avec les accusés, les tentatives de corruption, les peines et les détails de la procédure judiciaire. Le projet conseillant également les autorités pour des cas qui ne sont pas initiés par le projet, les bases font une distinction claire des deux types de situation ; iii) les bases de données « médiatiques » font figurer toutes les pièces médiatiques produites et diffusées dans les médias grâce au projet.

- Des procédures internes de suivi et de reporting permettent de déterminer le succès ou l'échec de l'intervention au fil de l'action. Par exemple, les rapports de suivi des affaires permettent une évaluation directe en faisant ressortir des indicateurs tels que le nombre de trafiquants de faune et de bois et leurs complices condamnés devant les tribunaux, ou encore l'importance des sanctions appliquées (peines de prison, montants des amendes et/ou dommages et intérêts), voire l'estimation de la valeur des saisies effectuées.
- Dans un souci de traçabilité et d'archivage, les opérations sont enregistrées sur vidéo si possible, et les couvertures médiatiques sont enregistrées et conservées. A des fins de transparence, les rapports mensuels et annuels rédigés sont publiés en ligne pour être accessibles à tous. Des évaluateurs indépendants pourront vérifier le travail sur le terrain à tout moment.
- Une évaluation externe à mi-parcours sera réalisée, qui devrait aider l'estimation de ses résultats intermédiaires et faire émerger des propositions d'amélioration pour la conduite ultérieure du projet.

Pour rappel, du point de vue administratif et financier : le suivi garantira une transparence et le respect des procédures (cf. PRAG), tout en s'inscrivant dans des modalités de gestion relativement légères : un suivi des dépenses et rapports financiers sera assuré sur une base mensuelle par l'administrateur régional. Noter que jusqu'ici, la vérification des dépenses réalisée chaque année par le bureau New Ace pour les dépenses de Conservation Justice se déroule bien et confirme que le système comptable de Conservation Justice est transparent et fonctionnel.

Les Délégations de l'UE des pays d'intervention (Congo, RCA, Gabon, Cameroun) et l'Unité Environnement, Ressources Naturelles et Eau d'EUROPEAID assureront conjointement le suivi et le monitoring de l'Action. Conservation Justice communiquera ainsi les informations utiles et résultats de l'Action à ces différentes entités.

2.6. Cadre logique

Se reporter au déroulé de la logique d'intervention (cf. § 2.1.) et à la matrice de synthèse (cf. Annexe 1.b).

2.7. Budget estimatif

Le montant du projet s'élève à plus de 4 millions d'Euros.

Voir en annexe.

Note : Bien que les déplacements locaux se fassent dans la mesure du possible par transport public et taxis ou véhicules de location, cinq véhicules propres au projet seront achetés afin de garantir la mobilité des équipes en zones rurales et d'accéder à des zones d'exploitation forestière. Ces véhicules ne seront donc utilisés que pour des missions spécifiques. Ils seront achetés par Conservation Justice mais mis à disposition des OIF dans chaque pays. Sachant que Conservation

Justice n'a de représentation ni Congo, ni au Cameroun, ni en RCA, les véhicules seront immatriculés au nom des OIF concernés.

Le reste de l'équipement et du matériel consiste en l'essentiel en des ordinateurs, imprimantes et fournitures pour les différents bureaux. Les dépenses de bureau et de personnel seront partagées entre les parties-prenantes de manière claire.

3. Le demandeur chef de file et le(s) codemandeur(s)

3.1. Présentation et expérience

Conservation Justice (www.conservation-justice.org) est une ONG de droit belge intervenant au Gabon depuis 2010 pour faciliter la réplication de la méthodologie développée par l'ONG LAGA avec le Gouvernement Camerounais. Elle est affiliée au Réseau EAGLE. Son accord de partenariat avec le Ministère gabonais en charge de la Faune et des Forêts lui a permis de lancer deux projets-phares en matière d'appui à l'application de la Loi : « Appui à l'Application de la Loi sur la Faune » (AALF) et « Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale » (ALEFI). Au titre du projet AALF, Conservation Justice peut se prévaloir du démantèlement de plusieurs réseaux organisés de trafic d'ivoire, avec plus de 300 personnes arrêtées depuis 2010. Le projet ALEFI, quant à lui, a permis d'arrêter 137 trafiquants de bois depuis 2013. Cela concerne des trafiquants influents : sous-préfet, préfet, lieutenant de gendarmerie, et de nombreux commerçants et hommes d'affaires qui usent de corruption pour généralement éviter des poursuites judiciaires. Conservation Justice a formé plus de 2000 OPJ et magistrats dans le pays. L'ONG est désormais devenue incontournable en matière de lutte contre la corruption, le trafic de faune (AALF) et l'exploitation forestière illégale (ALEFI) au Gabon.

The Last Great Ape organization (LAGA) (www.laga-enforcement.org) est une ONG enregistrée en Israël en 2002, affiliée au Réseau EAGLE. Son but est de lutter contre le trafic de faune en renforçant l'application effective de la loi, et c'est son Directeur-fondateur qui a initié le modèle LAGA, devenu modèle EAGLE. LAGA permet la condamnation d'une cinquantaine de trafiquants de faune chaque année au Cameroun depuis 2003, alors que le nombre de trafiquants arrêtés avant cette date était nul. LAGA a gagné plusieurs prix et récompenses : le *Clark Bavin award*, le *Interpol Ecomessage award*, le *Future For Nature award*, le *Duke of Edinburgh Conservation Medal* et le *Conde Nast Traveller Environment Award*.

Le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) (www.palf-enforcement.org) est la première réplication du modèle LAGA hors du Cameroun et est opérationnel au Congo depuis 2008, y ayant déjà fait arrêter près de 400 trafiquants de faune. Le projet est soutenu par le consortium The Aspinall Foundation (TAF) & Wildlife Conservation Society (WCS), et affilié au Réseau EAGLE. Grâce à ses résultats et la formation de nombreux juristes spécialisés dans l'application de la loi sur la faune, plusieurs structures ont suivi et adapté la démarche de PALF. WWF, African Parks (Odzala) et WCS (Wildlife Crime Unit) ont bénéficié de l'expérience de personnels PALF, recrutés pour développer des actions de renforcement de l'application de la loi et de lutte contre le trafic de faune au Congo.

Le Center for International Development and Training (CIDT) est une entreprise sociale britannique adossée à l'université de Wolverhampton. Le CIDT possède plus de 4 décennies d'expérience dans le renforcement des capacités des OSC et des organismes gouvernementaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. En tant que centre de renforcement des capacités et de recherche à but non lucratif et non militant, il apporte l'indépendance, la neutralité, la crédibilité et la rigueur académique pour négocier et créer des liens entre les acteurs, améliorer la communication et le partage de l'information et renforcer la confiance. Il a la capacité de gérer de grands projets et programmes multinationaux aux normes internationales. Il coordonne d'ailleurs actuellement le projet '*Citizen voices for change*' ou « Voix des Citoyens pour le Changement : Observation Forestière dans le Bassin du Congo », qui bénéficie d'une subvention octroyée par l'UE.

- **La reconnaissance positive d'EAGLE et ALEFI (cf. extraits de documents UE) :**

Dans le document stratégique « Larger than Elephants », EAGLE est mentionné de manière positive : « *The EAGLE (Eco-activists for Governance and Law Enforcement) network of wildlife law enforcement NGOs in Central and West Africa is having success with their approach to investigations, law enforcement operations, legal assistance for prosecution of cases, and media coverage of the results* ».

De même, le document « *Inputs for the design of a Wildlife Conservation Strategy for Africa* », produit également par l'Union Européenne, encourage le modèle EAGLE et recommande de l'appuyer. « *The EAGLE (Eco Activists for Governance and Law Enforcement) network of wildlife law enforcement NGO's are achieving remarkable success with their approach of investigations, law enforcement operations, legal assistance for prosecution of cases and media coverage of the results. These organizations work closely with all the national law enforcement organizations (forest and wildlife, police, gendarmerie, customs, justice department, national representatives of INTERPOL) to detect and prosecute wildlife crime. A network of informers provides evidence, and when arrests are made lawyers are on hand to make sure that the correct legal procedures are strictly adhered to (arrest protocol, witness statements, trial, etc.) in order to ensure successful prosecution and cases are given wide publicity in the local and international media. High level political support is important particularly when high level figures are prosecuted for wildlife crimes. The wide publicity contributes to improving wildlife governance, by improving understanding of the laws and serving as a warning to potential offenders...* ». « *Support for the EAGLE network of NGO wildlife law enforcement organizations. Given problems of governance and capacities in the sub region the EU should support the EAGLE network. These NGOs, run by highly motivated national and international staff, have demonstrated over the past 5 years their effectiveness and efficiency (they work with very modest budgets). They work well with national law enforcement agencies and make an important contribution to strengthening their capacities. They also help to ensure greater transparency, and wide media coverage of wildlife crime operations* ».

Concernant ALEFI, la mission ROM réalisée en novembre 2015 souligne sa pertinence, son efficacité et son efficience. Et présente les 5 conclusions suivantes :

- *Ce projet très spécifique de recherche de cas d'exploitation illégale de forêts est très atypique mais présente une efficience et une efficacité remarquable.*
- *Sans préjuger de la véracité ou non des cas constatés depuis la mise en œuvre de l'action, il est surprenant que les cas transmis par CJ sont nettement mieux pris en compte par les autorités averties depuis l'avenant du nouveau Gouvernement en septembre dernier.*
- *A l'heure de la mission, on constate une certaine évolution positive en ce sens et particulièrement au sein du Ministère en charge des E&F et de certaines autorités judiciaires dans certaines régions qui ont pris des décisions en voie de lutter contre l'exploitation illégale. Les différents engagements du Gouvernement Gabonais (COP21, un Gabon Vert, ...) sont aussi des signes positifs.*
- *Les rapports de CJ peuvent servir d'indicateurs tant pour le Gouvernement par rapport à l'atteinte de sa politique que comme outils de suivi pour la DUE et les PTF.*
- *Des accords FLEGT permettraient certainement une meilleure prise en compte de ces exploitations par le Gouvernement.*

Nom de l'organisation: Conservation Justice

Demandeur chef de file

☐

Codemandeur

☐

Entité affiliée

☐

3.2. Expérience acquise dans des actions similaires au cours des 3 dernières années

Nom de l'organisation: Conservation Justice							
Demandeur chef de file ☐		Codemandeur ☐		Entité affiliée ☐			
Intitulé du projet: ALEFI				41030 (Diversité biologique) ; Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): 15150 (Renforcement de la société civile) ; 41030 (Diversité biologique) ; 15130 (Développement des services légaux et judiciaires)			
Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée		Donateurs (nom)¹⁰	Montant de la contribution	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)	
Lieu	Coût de l'action (EUR)	de	Rôle: coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom)¹¹	(par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)	
Gabon	1 400 000		Coordinateur	Wildcat, LCAOF, Rufford, WWF, USFWS, SOS Wildlife, EIA,		01/10/2010 à actuellement (pas de fin programmée et financements réguliers et continus)	
Gabon	570 000		Coordinateur	CMS, EIF, PBNF, Pro Wildlife UE, PPECF, USFWS, WWF	370000 UE,	1/1/2014–31/12/201	
Objectifs et résultats de l'action		Les objectifs spécifiques sont répartis en cinq départements : • d'identifier à grande échelle tous les trafiquants de viande de grands singes, de grands singes vivants, d'ivoire et autres produits fauniques illicites et de produire des preuves flagrantes en cas de procès ; • Les objectifs spécifiques sont : 1 de faciliter les poursuites en justice et de s'assurer de l'exécution des décisions rendues 2 d'attirer l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique ; 3 Appuyer les poursuites en justice et s'assurer de l'exécution des décisions rendues 4 d'organiser des formations du personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la Justice et des forces de l'ordre sur la législation faunique et les procédures pénales. 5 Informer et sensibiliser le public et en particulier les exploitants forestiers sur l'application effective de la loi forestière Les résultats obtenus sont très positifs avec l'arrestation et la condamnation de 200 trafiquants en 5 années et une médiatisation importante des résultats. La prise de conscience consécutive au niveau national demeure significative. Le projet ALEFI a débuté progressivement en janvier 2013 et a permis l'obtention de résultats concrets importants :					
		1. Plus de cents personnes impliquées dans l'exploitation forestière arrêtées, y compris des autorités impliquées ; 2. Une dizaine de condamnations avec peines de prison ferme ;					

¹⁰ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

¹¹ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'États membre de l'UE.

	3. Plus de 200 pièces médiatiques diffusées dans les médias ;		
Nom de l'organisation: Conservation Justice			
☐	☐	☐	
Demandeur chef de file	Codemandeur	Entité affiliée	

Nom de l'organisation: PALF (The Aspinall Foundation)

Demandeur chef de file ☐Codemandeur ☐Entité affiliée ☐

1100 (Diversité Biologique) ;

15150 (Renforcement de la société civile) ;

15130 (Développement des services légaux et judiciaires)

Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom) ¹²	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Province Ngounié (Gabon)	545 563	Codemandeur	UE	UE : 330 000 Euros Autres : 215 563 Euros	01/01/2017 au 31/12/2019

Objectifs et résultats de l'action

L'objectif de cette action est d' « *Assister le gouvernement du Gabon dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale produisant des moyens de dissuasion vis-à-vis de l'exploitation forestière illégale* ».

Les résultats sont au nombre de 5 :

- R1 ENQUETES** : Identification des principaux exploitants forestiers illégaux avec preuves flagrantes à leur rencontre, grâce aux enquêteurs du projet et aux communautés locales.
- R2 OPERATIONS** : Facilitation de leur interpellation.
- R3 ASSISTANCE JURIDIQUE** : Appui des poursuites en justice à l'exécution des décisions rendues.
- R4 INFORMATION** : Information et sensibilisation du public, des populations locales et des exploitants forestiers sur la législation et son application effective.
- R5 FORMATION** : Organisation des formations du personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la Justice et des forces de l'ordre sur la législation forestière et les procédures pénales.

¹² Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Intitulé du projet: Projet d'Appui à l'Application de la loi sur la			Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR):		
Nom de l'organisation: LAGA					
Demandeur chef de file ☐		Codemandeur ☐		Entité affiliée ☐	
15130 (Développement des services légaux et judiciaires)					
Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom)¹³	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
République du Congo	Actuellement 120 000 Euros par an (2016)	Coordinateur	USFWS Union Européenne Wildcat Foundation EAGLE	Variable depuis 2008 avec de nombreux donateurs différents en neuf années, budget annuel actuel de 120 000 Euros	Octobre 2008 à maintenant
Objectifs et résultats de l'action		Les objectifs PALF sont: • d'identifier à grande échelle tous les trafiquants de viande de grands singes, de grands singes vivants, d'ivoire et autres produits fauniques illicites au Congo et de produire des preuves flagrantes en cas de procès ; • de faciliter à l'arrestation des délinquants fauniques ; • de faciliter les poursuites en justice et de s'assurer de l'exécution des décisions rendues ; • d'attirer l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.			

¹³ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire de l'UE, du FED ou de l'État membre de l'UE.

Intitulé du projet: LAGA			Secteur (voir la liste des secteurs sur l'écran « Expérience sectorielle » de PADOR): 41030 (Diversité biologique) ; 15150 (Renforcement de la société civile) ; 15130 (Développement des services légaux et judiciaires)		
Lieu	Coût de l'action (EUR)	Rôle : coordinateur cobénéficiaire, entité affiliée	Donateurs (nom)¹⁴	Montant de la contribution (par donateur)	Dates (de jj/mm/aaaa à jj/mm/aaaa)
Cameroun	Actuellement 260 000 euros par an (2016)		USFWS Arcus Foundation Born Free Foundation EAGLE	Variable depuis 2008 avec de nombreux donateurs différents en neuf années, Dépenses 2016 de 260 000 Euros	2003 à maintenant
Objectifs et résultats de l'action		Les objectifs LAGA sont: • d'identifier à grande échelle tous les trafiquants de viande de grands singes, de grands singes vivants, d'ivoire et autres produits fauniques illicites au Cameroun et de produire des preuves flagrantes en cas de procès ; • de faciliter à l'arrestation des délinquants fauniques ; • de faciliter les poursuites en justice et de s'assurer de l'exécution des décisions rendues ; • d'attirer l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.			

Name of Organisation: University of Wolverhampton – Centre for International Development and Training (CIDT)

Name of Organisation: University of Wolverhampton – Centre for International Development and Training (CIDT)

Title of the action: Capacity Strengthening and Empowerment to Improve Forest Governance

Sector (ref. list of sectors in Sectorial experience in PADOR): 151 Government and Civil Society, 15150 Strengthening civil society, 312 Forestry, 331 Trade policy and regulation, 41 General environmental protection

Location	Cost of the action (€)	Role:	Donors to the action (name) ¹⁵	Amount contributed	Dates
Various in Africa (mainly West and Central Africa), Asia and Latin America	3,118,700	Coordinator	DFID	3,118,700	01/2012-06/2015

The aim of the Capacity Strengthening and Empowerment to Improve Forest Governance programme is to empower key stakeholders from timber producing countries to improve their forest governance for the benefit of forest dependent communities. The 3 main deliverables of the programme are described in more detail below;

1. 6-week Improving Forest Governance Course. – The course targeted participants from timber producing countries, carefully selected for their potential to influence and lead efforts to improve forest governance in their home countries. The course aim is to build up knowledge and skill to support good forest governance among front line players from at least 15 developing countries and to encourage South: South dialogue and exchange of experience across countries, continents and language. 5 courses were delivered reaching 200 participants.

2. Curriculum Development and Proposal writing workshops- This component focuses on enabling key Civil Society and Private Sector actors to access funds for improving forest governance intervention actions to aid forest dependent communities. It also focuses on working with national training institutions to develop new and improved curricula for improved forest governance.

3. Civil society grant holders' workshop – CIDT facilitated lesson-learning workshops with all partners and stakeholders involved in DFID's Forest Governance, Markets and Climate (FGMC) programme.

¹⁵ If the donor is the European Union or an EU Member State, please specify the EU budget line, EDF or EU Member State

Name of Organisation: University of Wolverhampton – Centre for International Development and Training (CIDT)					
Lead applicant		Co-applicant		Affiliated entity	
high level national illegal logging update meetings & mid-level awareness raising and training			Civil Society, 15150 Strengthening civil society, 312 Forestry, 331 Trade policy and regulation, 41 General environmental protection		
Location	Cost of the action (EUR)	Role:	Donors to the action (name)¹⁶	Amount contributed (by donor)	Dates (from.to) dd/mm/yyyy
Cameroon, Ghana, Liberia and DRC	2,390,000	Coordinator	EU/DFID	1.920.000	01/2011-06/2015
Objectives and Results In Cameroon, DRC, Ghana and Liberia: Greater transparency within the forest sector, improved accountability, governance and emphasis on pro-poor policies; Greater awareness of international initiatives to combat illegal logging. The anticipated results are • Positive and focussed civil society and private sector contributions to the development and negotiations of FLEGT-VPA in more countries; • Concerns of non-state actors, including indigenous people integrated into actions of FLEGT-VPAs • Effective implementation of FLEGT VPAs as a result of greater societal involvement The project seeks to achieve these results by; • Carrying out capacity needs assessments for private sector , communities and civil society actors involved in FLEGT-VPA negotiations and implementation • Facilitation and delivery of in-country capacity building events for private sector, communities and civil society actors involved on both FLEGT-VPA negotiations and implementation • Delivery of annual UK-based and European based training courses for high level stakeholders • Organising 'Chatham House style' illegal logging update meetings (Forest Governance Forums) in each of the four countries					

¹⁶ If the donor is the European Union or an EU Member State, please specify the EU budget line, EDF or EU Member State

Name of Organisation: University of Wolverhampton – Centre for International Development and Training (CIDT)

Lead applicant

☐

Co-applicant

☐

Affiliated entity

☐

Location	Cost of the action (EUR)	Role:	Donors to the action (name) ¹⁷	Amount contributed (by donor)	Dates (from..to) dd/mm/yyyy
Cameroon, Central Africa Republic	1,964,082	Coordinator	EU/DFID	1.571.000	01/2014-06/2016

Objectives: The project aims to ensure that civil society organisations' (CSO) and indigenous peoples' (IP) capacity is built through contributing to development, implementation and monitoring of VPAs. It seeks to empower marginalised forest communities and indigenous peoples in the Congo Basin to actively participate in the decisions that affect their lives, specifically in the implementation of the FLEGT VPAs. The project has two expected results:

Results: Concerns of non-state actors, including recognition of the rights of local communities including indigenous peoples, integrated into VPA actions; Effective implementation of VPAs, through greater direct input from CSOs, to ensure VPAs deliver improved forest governance.

- Organisational and institutional support to national partners and 2 civil society platforms of 80 members to play a significant role in VPA implementation
- More than 20 training courses delivered reaching more than 1000 people in total, 24 forest monitors trained in CAR and Cameroon.
- Conducted more than 70 face-to-face sensitization campaigns on FLEGT/REDD+
- Developed 2 video documentaries, viewed more than 10,000 times ONLINE
- Developed online database for forest monitoring in Cameroon and validated by national actors – SNOIE
- More than 10 field monitoring missions conducted in Cameroon, and 4 joint missions conducted with MINFOF to investigate claims of infractions
- 4 regional lesson learning events organised with more than 400 individuals participating including parliamentarians, media, CSOS, ETC
- 15 forest governance related courses updated and revised, and 1 Masters' course introduced in a University in Cameroon related to forest governance; 1 network of community radio created, 1 Gender working group created, 1 intercommunity association created

¹⁷ If the donor is the European Union or an EU Member State, please specify the EU budget line, EDF or EU Member State

Name of Organisation: University of Wolverhampton – Centre for International Development and Training (CIDT)					
Lead applicant ☐		Co-applicant ☐		Affiliated entity ☐	
Location	Cost of the action (EUR)	Role:	Donors to the action (name)¹⁸	Amount contributed (by donor)	Dates (from..to) dd/mm/yyyy
Rwanda	1,652,270.32	Coordinator	DFID	1,652,270.32	1/10/12 – 1/10/15

CIDT designed the Environment and Climate Change Fund – FONERWA in 2012. It is the intended vehicle through which environment and climate change finance is channeled, programmed, disbursed and monitored in Rwanda. As a national basket fund, FONERWA is both an instrument to facilitate direct access to international environment and climate finance, as well as to streamline and rationalize bilateral aid and domestic finance. FONERWA is intended to be a Government of Rwanda managed fund. CIDT team designed FONERWA to respond to Rwanda's current and future needs for environment and climate change related financing, to further support and accelerate goals of sustainable economic development. In particular, the Fund is seeking to address recurring budget shortfalls towards environment and climate activities. The design was a 7-month-long process that began in February 2012 and completed in August 2012. The Project implementation is now being funded directly by DFID. Our engagement in the FONERWA Fund Management Team means that we can to hit ground running, and quickly develop learning products within the first 3 months. Our team's experience with 1) GoR systems and processes, 2) wide range of established networks across key line ministries, 3) excellent working relationships with policy makers, 4) exceptional and deep knowledge of climate compatible development and 5) experience in designing and establishing FONERWA enables us to work efficiently and effectively; accomplishing much in a very limited time period.

After setting up the fund, CIDT has provided organizational and institutional capacity development support for national based team to manage the fund with close to 55 million dollars already mobilized and distributed to climate smart projects in Rwanda.

¹⁸ If the donor is the European Union or an EU Member State, please specify the EU budget line, EDF or EU Member State

Title of the action: Voluntary Partnership Agreement Support Unit (VPASU) Project			Sector (ref. list of sectors in Sectorial experience in PADOR): 151 Government and Civil Society, 15150 Strengthening civil society, 312 Forestry, 331 Trade policy and regulation, 41 General environmental protection		
Location	Cost of the action (EUR)	Role:	Donors to the action (name) ¹⁹	Amount contributed	Dates
Liberia	152,436	Affiliated entity	DAI, incorporating HTSPE – DFID funding	152,436	01/2014 ongoing
The VPA Support Unit coordinates the necessary capacity building of Liberian government, private sector and civil society institutions in support of VPA implementation. Project services include: a) An assessment of capacity building needs in both government and non-governmental entities; b) The organisation of training programmes, mentoring and other innovative approaches to on the job improvement in skills and competencies; c) Working with the FDA and other government agencies with drafting, initiating and/or delivering regulations and guidelines required for VPA implementation; d) Organisation and moderation of stakeholder consultation; e) Working with the government and other stakeholders with communications, including development of appropriate mechanisms to ensure adequate information transparency; and f) Working with the Government with cross-organisation coordination within and outside government. CIDT were contracted as capacity development consultants to the project. Services provided to date have included: A national capacity needs assessment of VPA stakeholders across Government, Private Sector, Civil Society and Community institutions leading to the development of a VPA Capacity Building Implementation Plan; organisational development support to the NGO Coalition of Liberia through a facilitated strategic planning process, governance review and targeted training inputs; organisational development support to the National Union of Community Development Forestry Committees (NUCFDCs).					

¹⁹ If the donor is the European Union or an EU Member State, please specify the EU budget line, EDF or EU Member State

3.3. Déclaration du demandeur chef de file

Le demandeur chef de file, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'action proposée, déclare par la présente que:

1. le demandeur chef de file dispose des sources de financement mentionnées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
2. le demandeur chef de file dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l'action proposée ou le programme de travail;
3. le demandeur chef de file certifie son statut juridique et celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3 et 4 de la présente demande;
4. le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles et diplômes requis dans la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
5. le demandeur chef de file s'engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et, d'autre part, les principes de bonne pratique en matière de partenariat;
6. le demandeur chef de file est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou l'/les entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
7. si le montant demandé est supérieur à 60 000 EUR: le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux procédures d'attribution de marchés publics et de subventions qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique (disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr>). En outre, le demandeur chef de file et, le cas échéant, le(s) codemandeur(s) et/ou l'/les entité(s) affiliée(s) reconnaissent et acceptent que, s'ils participent à cet appel à propositions alors qu'ils se trouvent dans l'une de ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.4 du Guide pratique;
8. le demandeur chef de file et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
9. **le demandeur chef de file et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée sont éligibles conformément aux critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;**
10. s'ils sont recommandés pour l'octroi d'une subvention, le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) acceptent les conditions contractuelles telles que fixées dans le modèle de contrat annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G) (ou dans la convention de subvention EP, selon le cas).

Les sources et montants des financements de l'Union reçus ou demandés pour l'action ou une partie de l'action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que tout autre financement obtenu ou demandé pour la même action sont :

Projet ALEFI, phase I, 370 000 Euros reçus de l'UE sur 501 963 Euros (fin de projet en décembre 2016, possibilité de prolongation de quelques mois).

Le demandeur chef de file est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'administration contractante à laquelle cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions de l'Union européenne a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Nous reconnaissons que, si nous participons alors que nous nous trouvons dans l'une des situations prévues au point 2.3.3.1 du Guide pratique ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous pouvons être exclus de cette procédure et pouvons faire l'objet de sanctions administratives sous forme d'exclusion et de pénalités financières représentant 2 à 10 % de la valeur totale estimée de la subvention octroyée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément aux conditions énoncées à la section 2.3.4 du Guide pratique. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Signée au nom et pour le compte du demandeur chef de file

Nom:

Nom: Luc MATHOT

Fonction: Directeur – Fondateur Conservation Justice

Signature:



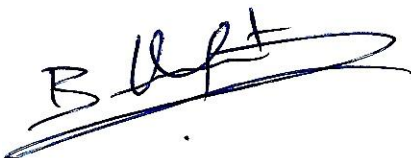
Date et lieu: Libreville, le 15 août 2018

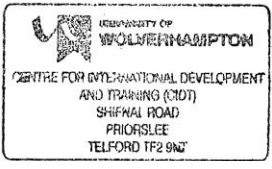
3.4. Mandats (pour les codemandeurs)

Les codemandeurs autorisent le demandeur Conservation Justice à soumettre en leur nom la présente proposition d'action et de signer le contrat type de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

Nom:	Ofir DRORI
Organisation:	LAGA
Fonction:	Directeur
Signature:	
Date et lieu:	1 décembre 2017 à Nairobi

Nom:	Matthieu Laurent Jacques Bonnet
Organisation:	The Aspinall Foundation (ONG administrant le projet PALF)
Fonction:	Directeur Régional
Signature:	
Date et lieu:	15 août 2018 à Brazzaville

Nom:	Professor Philip Dearden
Organisation:	University of Wolverhampton (CIDT)
Fonction:	Head of Centre
Signature:	 
Date et lieu:	06 December 2017 à Wolverhampton